

Conseil Municipal

OLORON-SAINTE-MARIE

Séance du 29 février 2016

Liste des présents

MAIRE :

Hervé LUCBEREILH

ADJOINTS :

M. Daniel LACRAMPE

M. Gérard ROSENTHAL

Mme Maylis DEL PIANTA

Mme Dominique FOIX

M. Pierre SERENA

M. Jean-Jacques DALL'ACQUA

Mme Denise MICHAUT

M. Clément SERVAT

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Mme Henriette BONNET

Mme Maité POTIN

M. Didier CASTERES

Mme Aracéli ETCHENIQUE

M. André LABARTHE

M. Michel ADAM

Mme Patricia PROHASKA

M. André VIGNOT

Mme Carine NAVARRO

M. David CORBIN

Mme Ing-On TORCAL

M. Bernard UTHURRY

Mme Marie-Lyse GASTON

M. Jean-Etienne GAILLAT

M. Robert BAREILLE

Mme Anne BARBET

M. Jean-Pierre ARANJO

M. Patrick MAILLET

Mme Rosine CARDON	donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH
Mme Valérie SARTOLOU	donne pouvoir à Mme Henriette BONNET
Mme Leïla LE MOIGNIC	donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL
M. Jacques NAYA	donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE
M. Francis MARQUES	donne pouvoir à M. Pierre SERENA
Mme Aurélie GIRAUDON	donne pouvoir à M. Robert BAREILLE

SOMMAIRE

1 - Débat d'Orientations Budgétaires _____	6
2 - Agence France Locale : garantie autonome à première demande. _____	28
3 - Clés de répartition Budget Général/Budgets annexes des Services de l'Eau et de l'Assainissement. _____	29
4 - Clés de répartition Budget Général/Budget annexe Navette Urbaine. _____	29
5 - Clés de répartition entre les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement. _____	31
6 - Autorisation d'ouverture de crédits avant le vote du budget. _____	31
7 - Groupement de commande avec la CCPO : téléphonie mobile _____	31
8 - Forêt communale d'Oloron Sainte-Marie - Parcelle 34A1 - Vente de gré à gré - Tulipiers de la coupe Biolandes _____	32
9 - Vente et exploitation groupée des bois de parcelles 75 et 76 de la forêt communale. ____	33
10 - Assiette de coupes de bois - Exercice 2016 - Inscriptions complémentaires _____	34
11 - Forêt communale d'Oloron Sainte-Marie - coupe destinée à l'affouage - Exercice 2016. 34	34
12 - TEPCV : Territoire à énergie positive pour la croissance verte. _____	35
13 - DETR 2016 : aménagement de la salle d'escalade Edouard Louis, phase 2. _____	43
14 - Lancement de la procédure d'acquisition par l'EPFL du terrain GILBERT. _____	44
15 - Plan de cession des bâtiments communaux : place de parking Résidence Carrérot (Mme VEIGA/M. RUFFAT) _____	47
16 - Désaffectation suivie du déclassement du domaine d'un bâtiment industriel, sis rue Jean Mermoz cadastré Al 145. _____	48
17 - Désaffectation suivie du déclassement du domaine public de l'ancien camping municipal sis secteur laGravette (parcelle AW1 et AY 347) _____	51
18 - Conseil Économique Social et Environnemental Local d'Oloron : adoption du règlement intérieur _____	58
19 - Modifications du tableau des effectifs _____	60
20 - Approbation de la « zone tampon » protégeant l'église Sainte-Marie. _____	60
21 - Régie d'eau potable : dégrèvements d'eau 2015. _____	61
22 - régie d'assainissement : dégrèvements d'eau 2015. _____	61
23 - Registre des délibérations du Comité Syndical du SIAEP _____	61
24 - Classement dans le domaine public communal des voies privées du lotissement « Darmaillacq » _____	62
25 - Déclassement d'une section de la R.D. 919 sur la commune d'Oloron Sainte-Marie pour reclassement dans la voirie communale et classement de la rue Pierre et Marie-Curie dans la voirie départementale. _____	63

<i>26 - Déclarations d'intention d'aliéner : renonciation au droit de préemption.</i>	64
<i>27 – Questions diverses</i>	64
<i>déviaton d'Oloron</i>	64
<i>Motion pour le maintien et le développement de l'offre de soins sur Oloron Sainte-Marie Le Haut-Béarn et la Soule</i>	66
<i>le Bager</i>	67

(La séance est ouverte par Monsieur Hervé LUCBEREILH, Maire d'Oloron-Sainte-Marie à 18h34)

M. LE MAIRE.- Quatre minutes après que la lumière revint, je vous propose de commencer, sachant qu'un certain nombre de nos collègues vont nous rejoindre en cours de séance. Je déclare la séance ouverte.

Je vérifie que le quorum est atteint, Daniel LACRAMPE va faire l'appel pour recenser tous les pouvoirs.

(Il est procédé à l'appel)

Nous avons le quorum et nous pouvons délibérer.

Quelques informations : d'abord, le CD audio du Conseil municipal du 21 décembre a été transmis, je pense que vous l'avez bien reçu.

Les procès-verbaux des séances des 5 octobre 2015 et 23 novembre 2015 vous ont été adressés et sont soumis à votre approbation. Y a-t-il des remarques particulières par rapport à la rédaction de ces deux comptes rendus ?

Mme GASTON.- Non, mais j'en profite pour vous demander s'il serait possible de les avoir sous format numérique.

M. LE MAIRE.- À mon avis, cela ne pose pas de problème ; techniquement, cela ne pose pas de difficultés. Au contraire, cela nous fera moins de papier et cela ira très bien.

Ces comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

Nous avons quatre questions d'actualité, en réalité trois motions : une du groupe majoritaire et deux du groupe d'opposition, ainsi qu'un questionnement de Monsieur BAREILLE relatif aux carrières que je vous propose, par application de l'article 5 de notre règlement intérieur, d'étudier à la fin de notre séance.

Ensuite, je sais que vous avez demandé autre chose, Monsieur BAREILLE, mais je suis désolé, pour le moment, je me dois de faire respecter ce qui est notre règle que vous avez d'ailleurs votée, puisque cela avait été adopté à l'unanimité ; c'est notre règlement intérieur. Vous aurez tout loisir de parler de l'hôpital d'Oloron Sainte-Marie sans problème en fin de séance, comme j'aurai tout loisir de parler de la déviation d'Oloron Sainte-Marie en fin de séance, mais pas avant. Nous sommes d'accord et nous appliquons la règle que nous nous sommes donnée.

M. BAREILLE.- C'est dommage, nous aurions pu commencer par un grand moment de concorde.

M. LE MAIRE.- Justement, il sera beaucoup plus agréable de terminer par un grand moment de concorde. Ce sera plus sympathique. Nous allons respecter la règle individuelle, c'est notre règlement intérieur, nous l'avons voté et décidé comme tel. Ou on le modifie ou on le respecte. En l'occurrence, je propose de le respecter, vous comme nous.

Enfin, et toujours dans le respect de notre règlement intérieur, je procéderai à une information sur l'organisation municipale à la fin de notre Conseil municipal. Je vous tiendrai informés d'une décision que j'ai prise.

Il nous faut approuver maintenant la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur CORBIN, qui jusqu'ici, ne l'a jamais été, pourrait avec le brio, le talent et parfois même le génie que nous lui connaissons, remplir cette mission.

M. CORBIN.- Avec plaisir.

M. LE MAIRE.- Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que M. CORBIN fasse preuve de tout son talent dans cette tâche ? Non.

Après avoir fait l'appel des conseillers, je vous propose de commencer notre séance par le rapport numéro 1.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. LE MAIRE.- Monsieur DALL'ACQUA va nous le présenter, et je rappelle qu'il ne donne pas lieu à vote, puisqu'il s'agit d'une information.

M. DALL'ACQUA.- La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire dans les Régions, les Départements et les Communes de plus de 3 500 habitants, les Établissements Publics Administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Le Débat d'Orientations Budgétaires s'appuie donc sur un rapport qui présente :

- . La structure et l'évolution des dépenses et des recettes.
- . Les principaux investissements projetés.
- . Les engagements pluriannuels envisagés.
- . L'évolution des taux de la fiscalité locale.
- . La structure et la gestion de la dette.

Il permet à l'assemblée délibérante d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité, notamment des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement de la commune et de préfigurer les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif.

Le rapport d'Orientations Budgétaires sera transmis à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, comme le demande la loi.

Vu le rapport d'Orientations Budgétaires ci-annexé et après lecture des débats, votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE ACTE** du présent rapport.

Contexte national : l'environnement économique et la situation internationale et nationale.

En 2015, deux faits majeurs ont marqué l'économie mondiale : le ralentissement de l'économie chinoise et la chute du prix du pétrole. L'économie chinoise a montré en 2015 des signes d'essoufflement : le rythme de croissance d'investissement est au plus bas depuis les années 200, la production industrielle se situe en deçà des anticipations, les exportations sont en net recul et l'inflation bien au-dessous de l'objectif fixé à 3 % par le gouvernement chinois. Ce ralentissement de la croissance chinoise a tiré en 2015 la

croissance des pays émergents vers le bas, alors que la croissance dans les pays avancés reste atone en 2015 et ne permet pas de relancer la croissance mondiale.

En parallèle, le prix du pétrole a atteint cette année son plus bas niveau depuis 12 ans, du fait d'une offre sédentaire à l'échelle mondiale. Cette offre en chute a tiré l'inflation mondiale vers le bas, contraignant les banques centrales occidentales à agir. En Europe, la BCE (Banque Centrale Européenne) est allée encore plus loin dans la politique monétaire expansionniste dans le but d'atteindre son principal objectif : un niveau d'inflation à 2 %. Cet objectif néanmoins est loin d'être atteint en 2015 avec un niveau qui devrait s'établir à 0,20 %, selon les dernières estimations du FMI (Fonds Monétaire International). La politique monétaire de la BCE sous l'exercice 2015 a, à nouveau, tiré les niveaux de taux d'intérêt vers le bas. Aujourd'hui, les taux à court terme en zone Euro sont quasiment tous négatifs et les longs taux ont atteint des niveaux historiquement bas. En 2016, la BCE pourrait être encore plus offensive sur sa politique monétaire, afin de rétablir l'inflation à un niveau proche de sa cible. Les décisions de la BCE pourraient amener les taux d'intérêt à diminuer à nouveau en 2016.

De l'autre côté de l'Atlantique, la FED, Réserve Fédérale des États-Unis a décidé pour la première fois depuis dix ans, et après avoir reporté sa décision à plusieurs reprises, de relever ses taux directeurs de 0,25 %, estimant que la reprise économique aux États-Unis était désormais suffisamment installée pour enclencher un nouveau mouvement de hausse de taux malgré des incertitudes qui continuent de peser sur l'économie mondiale.

En France, la croissance en 2016 sera supérieure à la moyenne en zone Euro en 2015. Ces anticipations de croissance ne permettront pas de réduire le ratio de dette publique à moyen terme et ce, malgré la mise en place d'un plan d'économie de 50 milliards d'euros dont 11 milliards à la charge des collectivités territoriales par le biais des baisses de dotation.

À l'image du budget de l'État, les budgets 2016 des collectivités territoriales resteront contraints en 2016. En effet, après deux baisses consécutives de la DGF en 2014 et 2015, 1,5 milliard d'euros en 2014, 3,67 milliards d'euros en 2015, les collectivités subiront en 2016 une nouvelle baisse de leurs dotations de 3,67 milliards d'euros.

La situation des communes :

Conformément à la règle budgétaire et comptable en vigueur, la plus grande partie des recettes des collectivités territoriales est affectée à la section fonctionnement. Ces recettes devraient être obligatoirement supérieures aux dépenses de fonctionnement. L'excédent de fonctionnement ainsi dégagé est ensuite basculé, après retraitement comptable, en recettes dans la section d'investissement, afin de contribuer aux indispensables dépenses d'investissement.

En 2015, l'évolution des finances locales confirme l'accentuation de l'esprit de ciseaux. C'est-à-dire la hausse plus importante des dépenses par rapport aux recettes dans la section de fonctionnement du fait de la baisse des dotations de l'État.

La poursuite de la dégradation préoccupante de la situation budgétaire des collectivités territoriales se traduit par une baisse importante de l'épargne brute pour la quatrième année de suite et une chute de l'investissement public local.

Le comité des finances locales dans son rapport annuel exprime pour la première fois sa préoccupation devant la situation de l'investissement des collectivités territoriales. La Fédération Nationale des Travaux Publics parle d'une baisse de moins 8 % du chiffre

d'affaires du BTP et de la perte de 15 000 emplois en 2015, année noire qui constitue un record historique depuis trente ans. Un rapport de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et de la décentralisation vient de chiffrer la chute de l'investissement des collectivités territoriales à moins 30 % d'ici 2017.

Ces éléments sont d'autant plus inquiétants car, comme le rappelle l'Association des Petites Villes de France, les collectivités territoriales sont à l'origine de 70 % des investissements publics et le bloc local à lui seul assure 60 % de l'investissement public local. Et l'AMF, l'autorité des marchés financiers recense 1 500 communes et un département sur deux en très grande difficultés budgétaires en 2015 et prévoit que 18 000 communes sur 36 000 pourraient être menacées de cessation de paiement en 2017.

Cette asphyxie budgétaire des collectivités territoriales se conjugue avec la mise en œuvre de la réforme territoriale avec les trois volets :

- . La loi MAPTAM dite de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles,

- . La loi relative à la délimitation des régions

- . La loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République. Cette réforme territoriale réorganise en profondeur l'organisation institutionnelle de notre pays autour d'intercommunalités et de régions moins nombreuses et plus grandes et la création de métropoles, ce qui pose à terme le devenir même des communes et des départements.

La loi de finances 2016, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la NFI annonçait une réforme de taille pour la DGF qui n'aura lieu au final qu'en 2017. Cette réforme devrait mettre en place une refonte totale des dotations de péréquation. Un rapport devra être remis d'ici le 30 juin 2016 concernant la réforme de la DGF qui pourrait faire évoluer dans des proportions importantes le thème appelé « Groupe 2017 ».

Les mesures adoptées en 2015 seront donc identiques pour 2016, notamment sur la structure de la dotation forfaitaire des communes, des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), ainsi que le calcul de la contribution au redressement des comptes publics et des dotations de péréquation.

En 2015, la dotation forfaitaire a fait l'objet d'une procédure de simplification, cette structure a été maintenue pour le calcul de la dotation forfaitaire de 2016, l'écrêtement de la contribution au redressement du compte public s'appliquera. La péréquation verticale a pour but de verser les dotations aux communes les plus défavorisées en fonction des critères de richesse et de charge.

En 2016, les montants de Dotation de la Solidarité Urbaine (DSU) et de Dotation de Solidarité Rurale (DSR) seront abondés respectivement de 180 millions d'euros et de 117 millions d'euros. Quant à la Dotation Nationale de Péréquation, la DNP, son montant reste inchangé par rapport à 2015.

Cette hausse de la péréquation verticale pourrait permettre de compenser en partie seulement la baisse de la dotation forfaitaire pour les communes les plus défavorisées. La réforme de la DGF, reportée en 2017, prévoit un profond remaniement de la péréquation verticale avec la suppression de la DNP, une diminution des bénéficiaires de la DSU et la suppression de la part cible de la DSR.

La péréquation horizontale : le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a débuté en 2012 comme le premier mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal dans son ensemble.

La loi de finances 2012 prévoyait alors une montée en puissance du fonds pour atteindre en 2016 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit 1,15 milliard d'euros selon les chiffres actualisés en 2015.

La loi de finances 2016 recouvre cette année cet objectif et intègre une étape intermédiaire en 2016 avec l'évolution du fonds de 220 millions d'euros correspondant à une augmentation équivalente à celle opérée en 2014 et 2015 (plus 200 millions d'euros). Cet abondement porte les ressources du fonds à 1 milliard d'euros en 2016.

L'élargissement de la base de la FCTVA est fait pour accompagner financièrement des collectivités dans l'entretien et la réhabilitation des bâtiments publics, la loi de finances 2016 prévoit un élargissement des dépenses éligibles aux fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée. Ainsi, les dépenses d'entretien des bâtiments publics, tout comme celles d'entretien de voirie prises en compte sur la section de fonctionnement et payées à compter du 1^{er} janvier 2016, ouvriront droit aux attributions de la FCTVA. À compter du 1^{er} janvier 2016, les sommes versées par le fonds pour le remboursement de la TVA, acquittées sur les dépenses de fonctionnement, seront inscrites en recettes à la section de fonctionnement du budget de la collectivité bénéficiaire.

Enfin, le taux forfaitaire applicable au remboursement de la TVA reste inchangé pour 2016, lui qui avait été revalorisé de 15,761 % à 16,404 %, rehaussait ainsi mécaniquement le fonds de 192 millions supplémentaires.

La création d'une dotation de soutien à l'investissement : la loi de finances 2016 a créé une dotation qui a pour but de soutenir l'investissement du bloc communal en finançant les opérations d'investissement s'inscrivant dans le cadre d'un projet global de développement du territoire, une enveloppe de 500 millions d'euros consacrés à de grandes priorités définies entre l'État les communes et les intercommunalités. Les collectivités éligibles sont toutes les communes et les EPCI.

Les projets éligibles : les rénovations thermiques, les transitions énergétiques, les développements des énergies renouvelables, les mises aux normes des équipements publics, le développement des infrastructures en faveur de la mobilité, ou de constructions de logement, réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Une enveloppe de 300 millions d'euros est consacrée aux projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Les collectivités éligibles : toutes les communes qui ont moins de 50 000 habitants ou l'EPCI dont elles sont membres lorsque l'opération concerne une compétence transférée.

Les projets éligibles : création d'aménagements, les rénovations de bâtiments et équipements municipaux ou communautaires liés au service public, proches et en lien avec le développement économique, redynamisation du commerce indépendant, construction ou rénovation de logements, projets en lien avec la mobilité au quotidien, les équipements permettant la réception de la téléphonie mobile par exemple.

M. LE MAIRE.- Peux-tu résumer et nous donner les grands axes.

M. DALL'ACQUA.- Vous en avez pris connaissance.

Les éléments d'analyse financière : page 8, pour gagner du temps puisque vous l'avez lu, vous avez le tableau des dotations avec les détails de 2012 avec une projection à 2018. Selon ces éléments de calcul donnés dans le cadre de la loi de finances 2016 et selon les éléments de la réforme des dotations prévues en 2017, il est possible de se projeter jusqu'en 2018 pour constater la forte baisse annoncée des dotations de l'État, près de 255 000 € de baisse en 2016 et près de 763 000 € depuis le début du mandat en 2014.

Évolution du FPIC : le Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et des communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, les territoires pouvant être à la fois contributeurs et bénéficiaires du FPIC.

C'est quelque chose que vous connaissez évidemment.

Nous avons ici les deux tableaux : 2014, nous sommes à 104 564 € et en 2017 nous avons obligation de payer 300 366 €, donc une forte évolution est enregistrée.

L'état de la dette de la commune : le désendettement a été affiché dès le début du mandat comme une priorité.

Le montant de la dette trouvée en 2014 était de 14 260 553 €, soit 1 245 € par habitant. De manière responsable, nous avons, dès le départ, annoncé que nous ne pouvions engager davantage la commune dans cet élan. Nous devons mettre en œuvre plutôt l'ensemble des mesures nécessaires au rétablissement de ses comptes. Nous avons pour cela mis en œuvre dès juin 2014 un pacte financier qui visait à instaurer de nouvelles mesures pour poser des décisions fortes en vue de permettre à la commune de réduire son endettement : aucun investissement ni aucun développement ne pouvaient être envisagés tant que la situation ne serait pas apurée.

L'effort demandé a commencé à porter ses fruits. En 2014 et 2015, la dette a été réduite de 1 811 119 €, ce qui porte la dette aujourd'hui à 12 469 433 €. Aucun emprunt n'a été souscrit en 2015, condition *sine qua non* d'une baisse rapide de notre dette, mais qui a eu pour conséquence la forte diminution de notre investissement.

L'encours de la dette : pour 2016, nous arrivons à un taux moyen de 2,49 % et nous constatons par ailleurs une absence d'emprunts dits toxiques ou simplement à risque.

Le montant rapporté à l'habitant, soit 1 089 €, se rapproche de la moyenne de la strate qui est de 970 €, le différentiel atteint 12 %. Nous étions à 1 245 € par habitant et nous sommes aujourd'hui à 1 089 €.

La solvabilité ou simplement la santé financière se traduit au travers du ratio de solvabilité ou capacité de désendettement qui s'exprime en année. Il s'agit d'un ratio très technique, mais qui synthétise le mieux la santé financière d'une collectivité. Pour 2015, il s'élève à 7,83 années contre 13,17 années en 2014, un ratio bien en deçà du niveau 15, à partir duquel il rentre absolument dans le rouge. Vous avez pu le constater sur les tableaux, différents établissements sont cités, il y a une courbe significative du redressement.

Évolution du taux de fiscalité : les taux d'évolution sont stables depuis 2013. La maquette financière du budget prévisionnel 2016 ne prévoit pas d'augmentation de ces taux. Sur le tableau suivant, à titre comparatif, la commune d'Oloron Sainte-Marie reste l'une des villes du département des Pyrénées-Atlantiques où la pression fiscale est la moins forte.

Dépenses de recettes de fonctionnement : évolution depuis 2012, deux représentations graphiques, l'une où on a l'aspect des recettes et des dépenses et une autre où on a une représentation qui nous donne cette histoire d'effet ciseaux dont je vous ai fait la lecture tout à l'heure.

La répartition des dépenses :

. Les charges de personnel occupent 55 % des dépenses réelles de fonctionnement. Celles-ci subissent les effets de pression pris au niveau national : revalorisation de catégorie C, 30 000 €, réforme des rythmes scolaires 95 000 €, Glissement Vieillesse Technicité 25 000 € et au niveau communal : le régime indemnitaire 25 000 €, chèques déjeuner 88 000 €.

Plusieurs départs d'agents territoriaux ont occasionné une réorganisation des services, des recrutements ont eu lieu afin de pourvoir de nouveaux postes. Ces recrutements ont été équilibrés par le non-remplacement d'agents partis à la retraite et par une nouvelle répartition des tâches de travail, une démarche non aboutie entièrement en 2015 qui doit se poursuivre en 2016.

. Pour les charges à caractère général, elles représentent 25 % des efforts d'économie amplifiée, même si les augmentations de charge et de l'électricité, notamment plus 15 000 €, viennent réduire ces efforts. La politique d'entretien de l'environnement de la commune a été renforcée et l'animation de la ville amplifiée pour rendre la cité plus dynamique et accueillante pour les touristes (camps vacances été, plus 36 000 € événementiel plus 50 000 €).

. Les subventions versées représentent 9 % des dépenses de coût de fonctionnement ; elles représentent toutes les sommes que la commune verse pour différentes associations, près de 750 000 € en 2015.

La mise en place des conventions pluriannuelles d'objectif et de progrès vient figer cette enveloppe jusqu'à 2017.

. Les participations obligatoires, 3 %, prennent en compte le versement d'une participation au syndicat. Les intérêts de la dette, 3 % des dépenses, se stabilisent dès lors qu'aucun nouvel emprunt n'est inscrit.

. Les autres dépenses de fonctionnement comprennent notamment les charges exceptionnelles.

L'attribution de la compensation de la CCPO représente le poste le plus important des recettes de fonctionnement de la commune, soit 36 %, mais n'est jamais revalorisée.

. Les contributions directes et indirectes représentent 30 % des recettes.

. Les dotations représentent 10 %.

. Les participations 7 %.

. La compensation fiscale 2 %.

. Les autres recettes d'exploitation : 11 % sont constitués en majorité des produits de services et des différentes taxes mises en place par la commune, par exemple en automne 2015, l'exceptionnelle recette des ventes de bois pour près de 320 000 € contre 93 000 € en 2014.

Dépenses et recettes d'investissement : la situation financière actuelle de la commune l'oblige à limiter l'investissement public ; dès lors, la municipalité travaille avec d'autres collectivités en vue d'accompagner des projets porteurs pour l'investissement.

Par ailleurs, la commune intervient pour susciter les initiatives privées génératrices d'emploi et d'activité économique. Quelques exemples : le projet de conversion du Bialé en foyer-logement pour les jeunes notamment, la modernisation du camping et la diversification de ses activités, le projet de résidence de service pour les seniors, le projet visant à assurer le développement commercial de la Ville, la recherche d'entreprises nouvelles privilégiant le non délocalisable, etc.

Pour augmenter ses recettes, la commune a lancé en 2014 un plan de cession de certains bâtiments communaux afin de réduire un parc immobilier très coûteux de 80 000 m² de bâtiments ainsi qu'un plan de cession de matériel et de véhicules. Ces recettes de cessions immobilières se montent à 838 722,90 € (je ne cite pas les différentes cessions). Vous avez aussi des recettes sur les cessions de matériel à hauteur de 43 622,90 €. Ce plan de cession doit se poursuivre en 2016 avec notamment la signature de divers actes présentés en Conseil municipal fin 2015 et de nouvelles négociations en cours.

Les orientations budgétaires pour 2016 : au vu du contexte national actuel et des éléments d'analyse de la situation financière de la commune, il convient d'élaborer un Budget Primitif 2016 prudent et raisonnable. Un travail conséquent relatif aux dépenses et aux recettes de fonctionnements s'ouvre donc en 2016 pour préfigurer ce que nous savons déjà : une année 2017 très difficile. Des positions politiques prises en début de mandat devront sans doute être revues pour conjuguer désendettement de la commune et maintien d'un minimum d'investissement public. La situation prospective présente prend en compte un gel d'augmentation des dépenses de personnel, l'augmentation du coût de l'énergie, l'augmentation du FPIC, une variation de 1 % sur le projet de contribution directe, la baisse des dotations de l'État et une stabilité des autres recettes.

Les pistes d'action :

. La recherche de nouvelles recettes : parmi de nouvelles recettes, des pistes possibles seront mises à l'étude :

. La modification du coefficient multiplicateur de la LTN* CFE de 8 à 8,5 % ainsi que la mise en place de la taxe communale sur les friches industrielles.

. La création de structures énergie, afin de générer des économies de dépenses énergétiques et envisager la vente d'énergie à partir de nouvelles structures photovoltaïques (microcentrale du Lourtau etc.).

La fiscalité : comme indiqué précédemment, un séminaire spécial fiscalité sera programmé en juin 2016 pour regarder collectivement les leviers possibles, les éventuelles modifications à apporter au calcul de notre contribution directe.

Le calcul de la DGF : le travail avec l'INSEE sera poursuivi pour vérifier le calcul de la population, élément déterminant dans le calcul de la dotation forfaitaire.

L'organisation du personnel : l'année 2016 devra permettre de mettre en place un plan de gestion des carrières et de compétences afin de donner à la commune un outil de travail dont elle a besoin pour honorer ses missions de service public tout en poursuivant un objectif de recherche et d'efficience.

La recherche d'économie d'énergie sur l'éclairage public et les bâtiments communaux est programmée en 2016. Les gains attendus se répercuteront sur les trois prochaines années, l'investissement étant planifié dans le temps, dès 2016, ce sont près de 37 000 € qui peuvent être escomptés.

Attention : toutefois, la municipalité entend défendre le service public de qualité et maintenir la gratuité des opérations et dispositifs qu'elle développe. Il est important de rappeler que les aides aux associations sont préservées dans ces orientations budgétaires, les activités périscolaires demeurent gratuites pour les familles, ce qui n'est pas le cas partout. Les activités du sport-vacances sont proposées à des tarifs très bas. Les manifestations culturelles de la Ville restent ouvertes et gratuites, les navettes associatives sont gratuites pour les clubs, le stationnement en ville est gratuit, la navette urbaine est gratuite pour le grand public, l'échiquier associatif apporte du pouvoir d'achat aux bénévoles.

La municipalité considère que c'est une obligation sociale de permettre à un maximum d'administrés d'accéder aux loisirs gratuitement ou au coût le plus avantageux possible et en ce qui concerne la tenue d'événementiel, elle considère qu'Oloron Sainte-Marie doit donner un visage dynamique et attractif de nature à intéresser de potentiels investisseurs.

Les prévisions pour 2016 : des recettes de fonctionnement en diminution de 1,96 %, et des dépenses qui restent en augmentation à 3,09 %.

Section d'investissement : la municipalité entend soutenir l'économie locale, même si l'orthodoxie budgétaire est obligatoire et ne doit pas négliger que les collectivités territoriales sont des donneurs d'ordre très importants et qu'il convient de dégager des moyens pour investir en s'appuyant sur des partenaires publics : État, Conseil régional, Département, Communauté de Communes du Piémont Oloronais et privé.

Concernant les obligations légales imposées par l'État, le budget d'investissement intègre une enveloppe dédiée à l'accessibilité de bâtiments communaux (ADAP).

Dépenses d'investissement : près de 2,9 M€ de dépenses d'équipement et une participation dont 464 000 € restent à réaliser pour l'année 2015, 1,095 M€ de remboursement pour le capital.

En recettes d'investissement prévues 2016, le FCTVA 259 346 €, les subventions, 0,9 M€, les cessions 1,518 M€. Les grandes opérations ne seront engagées pour la plupart que quand elles seront assurées d'un financement à hauteur de 50 %.

Vous avez en détail par la suite la liste des opérations envisagées, les cessions.

L'état de la dette : au regard de la situation financière projetée pour 2016, devant la nécessité de terminer les travaux pour lesquels les subventions sont acquises et que la commune risque de perdre si elle n'engage pas les travaux cette année, devant la nécessité d'engager des opérations notamment liées à la voirie communale, il apparaît que l'objectif de cette année est dur à atteindre sur cet exercice sauf recettes exceptionnelles ou limitations d'investissement en responsabilité.

Après avoir remarqué l'effort de désendettement exceptionnel réalisé depuis le début du mandat, nous pourrions envisager de ralentir cet effort à partir de l'an prochain pour permettre à la commune d'investir davantage. Un emprunt sera donc proposé au budget prévisionnel 2016 le cas échéant afin d'arriver à un équilibre budgétaire, l'objectif étant de ne pas emprunter pour la troisième année consécutive.

Régie de l'eau potable

Il est imposé aux communes de plus de 3 500 habitants la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires, comme pour le reste, la loi NOTRe a créé de nouvelles obligations en matière de transparence et de responsabilité financière. Le présent rapport est annexé au rapport d'orientations budgétaires présenté au Conseil municipal. Le contexte général sera appelé à cette occasion.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en constante augmentation. Toutefois, le réalisé en 2015 est inférieur aux provisions budgétaires. Cette différence est due principalement au montant de la redevance pour prélèvements appelée en 2015 correspondant uniquement au solde de 2014. L'année 2015 devra être rappelée dans son intégrité en 2016.

Après avoir connu une forte augmentation en 2014, **les recettes de fonctionnement** ont accusé une baisse légère en 2015. Ces recettes sont constituées de vente d'eau aux abonnés, de vente aux communes et aux syndicats de redevances fixes facturées aux abonnés, de la facturation de la taxe pollution reversée à l'agence de l'eau, de la facturation de travaux divers, des aides perçues pour l'emploi des contrats aidés.

Nous sommes ici à 0,84 € le prix du mètre cube facturé en 2015, la part fixe n'a pas évolué depuis 2014, nous sommes toujours à 36 €.

Depuis 2013, nous constatons **une baisse d'investissement**, les travaux réalisés sont financés exclusivement par l'emprunt. Le 1^{er} janvier, la dette s'élève à 1 380 540 € répartie entre différents établissements bancaires : Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, etc.

Les opérations budgétaires pour 2016 : le résultat cumulé de la section de fonctionnement dégagé en 2015 sera en partie affecté à l'investissement pour prouver le déficit constaté à cette section. Le solde sera reporté en fonctionnement pour permettre de couvrir en partie les dépenses de fonctionnement prévisionnelles de 2016.

Le prix de l'eau devrait être augmenté de l'ordre de 5 à 8 %, le montant de la part fixe demeurant le même, il est précisé que la taxe pollution passe de 0,310 € par mètre cube à 0,315 € ; le taux de la TVA demeure à 5,5 % inchangé. Cette augmentation permettrait de dégager un peu plus de capacité d'autofinancement. Le montant des travaux reportés en reste à réaliser s'élève à 233 500 €.

En ce qui concerne **les investissements nouveaux**, il est prévu de réaliser diverses opérations. Ces travaux seront financés par un nouvel emprunt. Il est, par ailleurs, précisé que des travaux importants devraient être réalisés dans les toutes prochaines années sur la canalisation du Lourtau. Ces travaux sont estimés à 2 M€. La prospective lancée montre que la réalisation de ces travaux nécessitera une évolution du prix du mètre cube et de la part fixe dès 2017. Le schéma directeur permettra de définir les travaux à réaliser et de fixer les prix, étant précisé que la validation de ce schéma directeur facilitera l'obtention de subvention.

Avenir de la régie eau potable : Il est rappelé que la loi NOTRe prévoit le transfert de cette compétence à la CCPO au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

Régie d'assainissement

Comme pour la régie de l'eau, **les dépenses réelles de fonctionnement** sont en constante augmentation pour 2015, cette augmentation s'élève à 11,77 % par rapport à l'année précédente. Elle est due en partie au paiement d'un arriéré de la redevance pour

modernisation des réseaux de collecte portant sur les années 2011, 2012 et 2013 et reversé à l'Agence de l'Eau.

Après avoir connu une baisse en 2014, **les recettes de fonctionnement** ont accusé une légère hausse en 2015, due en partie à l'augmentation du prix du mètre cube et au versement du transfert de charge de personnel par lotissement. Ces recettes sont constituées de la redevance payée par les abonnés, de la taxe de raccordement, de la redevance pour la modernisation des réseaux reversés à l'Agence de l'Eau et la facturation de travaux divers et des primes d'épuration reversées par l'Agence de l'Eau, de la contribution dite des aides perçues pour les emplois à contrats aidés. Le prix du mètre cube d'eau assaini facturé s'élève pour 2015 à 1,78 €, ce prix s'entendant hors TVA et hors taxe de collecte reversée à l'Agence de l'Eau.

Par ailleurs, en 2015, le Conseil municipal a décidé la mise en place de la part fixe à compter du 1^{er} janvier 2016 pour un montant hors taxe de 14,85 €.

Depuis 2013, nous constatons une baisse de l'investissement ; les travaux réalisés sont financés exclusivement par l'emprunt.

Au 1^{er} janvier 2016, la dette s'élève à 3 554 682 € ; elle est répartie entre différents établissements, à savoir Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, Dexia et Crédit Mutuel.

En matière d'assainissement, la Ville d'Oloron Sainte-Marie poursuit sa politique d'entretien et de réhabilitation, modernisation de son système de collecte et de traitement. Cela se traduit par la programmation de travaux préconisés dans le cadre du schéma directeur des eaux pluviales. Par ailleurs, le service devra acquérir les terrains sur lesquels sont aménagées diverses installations ; le prix d'acquisition est estimé à 150 000 €. Ces opérations s'intégreront dans le budget 2016 sans hausse de la redevance d'assainissement. Les restes à réaliser de l'année précédente seront financés par l'affectation du résultat positif de la section de fonctionnement du budget 2015. La contractualisation d'un emprunt sera nécessaire pour équilibrer le budget.

L'avenir de la régie de l'assainissement : il est rappelé que la loi NOTRe prévoit un rappel de cette compétence à la future intercommunalité au plus tard le 1^{er} janvier 2020. Toutefois, il est prévu que ce transfert s'opère au 1^{er} janvier 2018.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur DALL'ACQUA de cet exposé complet de nos orientations budgétaires. Qui souhaite intervenir ?

M. MAILLET.- Monsieur DALL'ACQUA, nous ne ferons pas de commentaires ce soir sur votre point sur le contexte international et national qui concerne toutes les collectivités locales et territoriales auxquelles il revient d'anticiper la baisse programmée des dotations contre lesquelles les élus s'insurgent naturellement et légitimement, sans que pour autant leurs récriminations de quelque endroit de l'échiquier politique qu'elles viennent, ne suscitent véritablement de propositions différentes de la part des responsables politiques, qu'ils soient de gauche ou de droite.

Le contexte général : nous devons pour le moment faire avec, et ne pas nous en servir de paravent. Nous ne souhaitons pas présenter ce soir un contre-exposé, mais juste vous poser quelques questions, vous demander quelques précisions utiles à ce débat.

Vous dites que l'État, malgré l'effort de contribution au redressement des comptes publics qu'il demande aux collectivités, sait accompagner des communes comme la nôtre.

Ma première question : en 2016, l'accompagnement financier des collectivités dans l'entretien et la réhabilitation des bâtiments publics va se traduire par l'élargissement de dépenses éligibles au FCTVA. Quel sera le bénéfice pour la Ville d'Oloron Sainte-Marie de cette mesure ?

M. LE MAIRE.- Je réponds : cela dépendra de ce que nous allons voter au budget.

Nous sommes bien d'accord que l'élargissement du FCTVA relève des textes dits Valls dont nous parlons d'ailleurs dans le rapport, et que c'est en fonction du volume des investissements que nous pouvons faire cette année et que nous voterons dans le budget, que nous saurons quelle est la part du FCTVA que nous récupérerons dans deux ans. Pour l'instant, il est extrêmement difficile de savoir.

La modification vient du fait qu'il s'agit tout simplement de l'investissement, mais qu'il s'agit de dépenses qui ressortaient du fonctionnement et qui n'ouvraient pas droit au FCTVA, alors que demain elles ouvriront droit. Un des grands moments du Budget Primitif c'est ce que cela peut représenter. Pour l'instant, entre nous, cela relève de Madame Soleil plus que de Monsieur MAILLET ou de Monsieur LUCBEREILH.

M. MAILLET.- Nous sommes d'accord que cela concerne les opérations de fonctionnement, Monsieur LUCBEREILH.

M. LE MAIRE.- Tout à fait, c'est-à-dire que, sur les opérations d'investissement, comme vous le savez, le FCTVA s'applique de tout temps. Par contre, il ne prenait jamais en compte les opérations de fonctionnement. Or là, un certain nombre d'opérations de fonctionnement, en fait, le petit entretien des bâtiments communaux (*grosso modo* c'est cela) vont pouvoir être éligibles au FCTVA.

M. MAILLET.- Je suppose que vous l'avez budgété.

M. LE MAIRE.- Vous l'avez dans le rapport, je suppose que vous l'avez lu. Il s'agit des sommes affectées aux bâtiments communaux et qui concernent l'ensemble des dépenses de fonctionnement habituel pour repeindre les salles de classe pendant l'été etc. Vous connaissez les travaux et donc, à partir du moment où le budget aura été voté et que nous aurons défini précisément l'affectation de ce qui, aujourd'hui, ne sont que de grandes lignes budgétaires, nous pourrons effectivement mesurer l'effet en termes de FCTVA supplémentaire, mais il ne faut pas se leurrer, ce sont de petites sommes.

M. MAILLET.- Pour 2016, Monsieur DALL'ACQUA, l'État crée une dotation de soutien à l'investissement du bloc communal Oloron Sainte-Marie, quelles sont les opérations qui vont être éligibles à cette recette nouvelle et dans quelle proportion ?

M. LE MAIRE.- Ce dont vous parlez, en fait, c'est le fameux texte de Valls donné en référence, avec une enveloppe de 500 M€ qui concerne essentiellement des projets à vocation thermique ou énergétique. Il ne vous a pas échappé, et vous le verrez dans le rapport que nous voterons dans quelques minutes, je l'espère, relatif au photovoltaïque par exemple, relatif à une microcentrale, que nous pourrons rajouter aussi des éléments concernant la géothermie, l'éolien, la cogénération de bois etc., que cela pourra rentrer dans une demande de financement. Nous avons déjà le financement de TEPCV en devenir, nous espérons avoir le financement de TEPCV normal et nous allons solliciter des compléments, si c'est possible. Ensuite, il y a les 300 M€ qui concernent les projets en faveur de la revitalisation et du développement des bourgs-centres. Nous travaillerons prochainement sur la création d'une nouvelle entrée de la Ville d'Oloron Sainte-Marie. Il ne vous a pas échappé que la création de la déviation Gabarn-Pont Laclau allait déplacer

l'entrée d'Oloron Sainte-Marie, et l'avenue du 4 septembre qui, aujourd'hui, est une voie pas très harmonisée, a vocation de devenir l'entrée de ville.

L'opération de la gare, les terrains de la gare, le foncier de la SNCF sur lesquels nous sommes en discussion actuellement avec la SNCF, toute l'opération du centre-ville, du jardin public, rentrent complètement dans cette opération de revitalisation du développement des bourgs-centres. Nous allons essayer de nous y inscrire.

La question que je me suis posée est la suivante : sommes-nous un bourg-centre ? Car nous sommes quand même une petite ville. Mais nous sommes une petite ville dans un milieu rural. *A priori*, nous sommes bien un bourg-centre et bien éligible à cela.

M. MAILLET.- Si je vous entends bien, à l'examen des budgets, vous serez en capacité de me répondre.

M. LE MAIRE.- Vous savez, Monsieur MAILLET que le bonheur de pouvoir apporter aux questions que vous posez la réponse adéquate est incommensurable en ce qui me concerne. Et cela se sent. Donc, effectivement, rien ne vous sera caché. Tous les projets de requalification du centre-ville, la création d'une ZAC par exemple de la gare, si nous décidons de la faire, seront présentés en Conseil municipal et votés. Nous ne pouvons pas le réaliser sans vote du Conseil municipal. Forcément, vous aurez connaissance des projets.

M. MAILLET.- Monsieur LUCBEREILH, ne prenez pas ce ton avec moi. Simplement, ce sont des questions posées au vu du rapport qui nous a été présenté.

M. LE MAIRE.- Je vous réponds avec le maximum de précisions.

M. MAILLET.- Concernant ce rapport, Monsieur LUCBEREILH, c'est votre adjoint et vous-même, je suppose, qui avez travaillé dessus. Vous mettez en exergue un certain nombre de choses. Ce n'est pas nous qui proposons le rapport, c'est vous. Il me paraît essentiel et normal que l'on puisse vous poser des questions pour avoir les lumières nécessaires.

M. LE MAIRE.- C'est pour cela que je vous réponds.

M. MAILLET.- Je suis quand même surpris, alors que vous avez décidé de mettre en exergue ce type de compensation qu'aujourd'hui à la simple question de vous demander quelles sont ces compensations qui ont été quantifiées, ou plutôt le chiffre de compensation, que vous ne soyez pas en mesure de nous répondre. Mais, je suis sûr que, lors de l'examen du budget, Monsieur LUCBEREILH, vous me répondrez. Je souhaiterais en rester là.

M. LE MAIRE.- Non, non, Monsieur MAILLET, à moi de vous poser une question. Vous me demandez de vous donner des détails sur l'application du texte. De quand date ce texte ? Du 15 janvier 2016. Cette circulaire est parue depuis un mois et vous le savez parfaitement. En un mois, nous n'avons effectivement pas monté de grands dossiers.

M. MAILLET.- Monsieur LUCBEREILH, gardez votre calme.

M. LE MAIRE.- Je garde tout mon calme, je vous demande juste la date de la circulaire et vous ne la connaissez pas.

M. MAILLET.- Ne prenez pas ce ton professoral avec moi, simplement, je vous l'ai dit, il n'y aura pas de contre-exposé, je vous demande simplement de répondre à des questions que nous vous posons légitimement.

M. LE MAIRE.- Je vous réponds simplement que la circulaire date du 15 janvier 2016 et qu'à ce titre, il n'est pas anormal que nous n'ayons pas monté de dossier de requalification du centre-ville en trois semaines.

M. MAILLET.- 2016 : l'État maintient l'abondement de 200 M€ à la DETR et les investissements dans le domaine sportif. Quelle en sera la traduction pour notre Ville ?

M. LE MAIRE.- Je ne comprends pas, si vous regardez le rapport sur le mur, que vous trouvez dans les rapports suivants, vous vous apercevrez que nous sollicitons la DETR cette fois-ci ouverte au domaine sportif, pourquoi ? Parce que justement la loi Valls dont vous venez de parler, ouvre la possibilité d'ajouter ces crédits-là à ceux de la DETR et même, lorsque nous avons la DETR, nous sommes prioritaires pour l'utilisation des crédits Valls. Effectivement, vous aurez un rapport dans quelques minutes.

M. MAILLET.- Vous avez répondu.

Question numéro 4 : quel sera le bénéfice pour Oloron Sainte-Marie du maintien du fonds de soutien au développement des activités périscolaires ?

M. LE MAIRE.- À combien se montent-elles cette année ? On me dit à 34 000 €.

M. MAILLET.- Afin de poursuivre dans les éléments d'analyse financière que vous nous présentez, vous faites le constat que notre Ville est impactée par la baisse de la DGF de 763 000 € depuis le début de votre mandat. Considérant que les chiffres de la DGF sont communiqués aux services de la Ville en amont de la constitution budgétaire, je ne peux pas croire que vous n'ayez pas agi en responsabilité sur les dépenses de fonctionnement. Si une stratégie de compensation a été menée, pourrions-nous connaître globalement l'impact sur les dépenses ?

M. LE MAIRE.- J'ai l'impression que vous n'avez pas lu le rapport, parce que si vous prenez les dépenses de fonctionnement, en page 13, vous vous apercevez que s'agissant des dépenses qui apparaissent sur la ligne bleue, elles sont en progression très nettement insuffisantes par rapport aux recettes. Vous avez le tableau.

M. MAILLET.- Je vous parle de dépenses, Monsieur le Maire, et vous me parlez de recettes.

M. LE MAIRE.- Je parle de dépenses aussi, je vous explique, si vous ne voulez pas parler des recettes, c'est dommage, car quand même, nous avons 14 M€ et quelques de recettes, et nous n'avons que 12 M€ de dépenses. Cela veut dire que nous avons 2 M€ de recettes de plus que les dépenses. Merci d'avoir posé la question, cela me fait plaisir, pour le public en tout cas, qu'il sache que nous avons plus de recettes de fonctionnement que de dépenses.

S'agissant de l'augmentation, les dépenses de fonctionnement étaient en 2014 de 11 762 975 €, elles sont en 2015 de 11 994 39 € c'est-à-dire à peu près 200 000 € de plus. Si vous tournez la page, page 14, vous avez les charges de personnel et les explications que nous avons souhaité vous donner.

M. MAILLET.- 11 830 000 € sur les dépenses de fonctionnement.

M. LE MAIRE.- Prenez le tableau de dépenses de fonctionnement page 13, et regardez le tableau en bas : 11 762 000 € en 2014, 11 994 000 en 2015. C'est sur le tableau, si vous n'êtes pas d'accord avec les chiffres, vous les contestez, mais je parle bien des dépenses page 13. Cela fait donc bien, si je sais calculer, 200 000 € à peu près de plus de dépenses de fonctionnement en 2015 qu'en 2014.

J'observe par contre qu'en même temps que nous avons 200 000 € de dépenses en plus, nous avons quand même 1 200 000 € de recettes de plus. Ce qui veut dire qu'un effort a été fait.

Si vous voulez savoir quelle est l'origine de ces dépenses, car c'est ce qui compte, en page 14, les explications vous sont données ; par exemple, on vous dit que la revalorisation de la catégorie C à elle seule est de 30 000 €. Nous sommes bien d'accord que ce n'est pas nous qui l'avons choisie, c'est un texte de l'État, une décision de l'État d'augmenter la catégorie

Concernant la réforme des rythmes scolaires, nous sommes bien d'accord que nous arrivons à 95 000 €. À la question : pourquoi ne faites-vous pas payer les parents ? Ainsi cela coûterait 0 nous répondons : parce que nous avons fait le choix d'instaurer la gratuité pour les rythmes scolaires pour les enfants.

Le Glissement Vieillesse Technicité, vous le connaissez bien, vous l'avez pratiqué pendant des années.

M. MAILLET.- Monsieur le Maire, je vous interromps.

M. LE MAIRE.- Seules deux décisions nous incombent :

. Premièrement, le régime indemnitaire pour 25 000 €, car nous avons souhaité que les agents de la Ville d'Oloron Sainte-Marie aient en trois ans le même régime indemnitaire que ceux de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, ce qui est bien légitime, surtout dans une période où nous sommes en train de mutualiser les services

. Deuxièmement, le choix qui était celui de mettre en place les chèques déjeuner et c'est ce qui coûte 88 000 €.

Et quand vous avez additionné tout cela, vous avez vos 200 000 €.

M. MAILLET.- 264 000 € exactement.

M. LE MAIRE.- Vous avez là l'explication.

M. MAILLET.- Nous sommes à 264 000 €, Monsieur le Maire. Comment expliquez-vous à ce moment-là que les charges de personnel aient augmenté de 711 000 € en deux ans ?

M. LE MAIRE.- Parce que nous avons fait par ailleurs des économies, mais nous en reparlerons, et nous vous montrerons au moment du Budget Primitif, car c'est à ce moment-là que nous verrons les choses, de quelle manière nous allons réorganiser les services pour faire en sorte de ne pas remplacer toutes les personnes qui partent à la retraite.

M. MAILLET.- Donnons-nous alors rendez-vous au Budget, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Tout à fait, mais vous allez au-delà.

M. MAILLET.- Non, je ne vais pas au-delà,

M. LE MAIRE.- Mais si ! Prenez les orientations, excusez-moi.

M. MAILLET.- Si vous permettez, je continue mon propos.

M. LE MAIRE.- Regardez les dépenses de fonctionnement.

M. MAILLET.- Si vous me permettez, Monsieur le Maire, de continuer mon propos et vous m'interpellerez par la suite. Vous affirmez que votre priorité est de payer la dette. Ce

qui paraît assez naturel en effet et qui relève de la capacité de la commune à rembourser cette dette en dégageant à cet effet des marges suffisantes. Ce ne fut pas le cas dans votre précédent mandat à l'issue duquel notre commune était à la peine avec une capacité de remboursement de 19,7 années qui fut ramenée à 8,9 années en 2013. Je ne suis pas certain que nous allions dans ce sens. Nous verrons bien au moment du Compte administratif. Vous avez trouvé une dette de 14,260 M€ en 2014 soit 1 245 € par habitant, et ce montant aurait pu être encore plus important si nous avions suivi l'analyse de l'un de vos conseillers qui nous faisait le reproche de ne pas recourir davantage à l'emprunt le 1^{er} juillet 2011 dans les colonnes du journal Sud-Ouest. Affirmez-vous que ce niveau est historiquement haut pour Oloron Sainte-Marie ?

M. LE MAIRE.- Je pense que le niveau de la dette à 14 M€ est quand même très élevé. Le plus important pour moi n'est pas le niveau de la dette, mais plutôt la période qu'il faut pour la rembourser. En effet, comme vous le savez, à partir de 15 ans, on est en phase critique et vous étiez à 13,17 années en 2014.

M. MAILLET.- 2014, c'est votre budget. Nous étions à 8,9 années en 2013.

M. LE MAIRE.- Je me souviens qu'en 2014 nous avons en partie appliqué votre budget.

M. MAILLET.- Absolument pas ! Nous le constaterons sur le Compte Administratif.

M. LE MAIRE.- En tout cas, vous ne pouvez pas contester que nous ayons en 2014, malgré l'emprunt de 300 000 € que vous aviez souscrit entre janvier et mars 2014, avant qu'on arrive, quand même réussi à rembourser 700 000 € dans l'année 2014. Durant cette année 2015 qui vient de se terminer, vous verrez dans le Compte Administratif que nous avons remboursé 1 080 000 € et pour l'année 2016, même si par précaution nous allons effectivement sûrement proposer un emprunt de l'ordre de 300 ou 350 000 € au Budget Primitif, c'est avec la ferme intention de ne pas l'utiliser.

Et nous espérons bien rembourser à nouveau 1 080 000 €. Cela veut dire que nous aurons remboursé 23 ou 24 % de la dette en trois ans. Il nous paraît maintenant que le moment est venu, en étant revenu à une dette un peu plus acceptable, d'imaginer rembourser tous les ans 500 000 € plutôt qu'1 M€ et d'utiliser les 500 000 € restants à doper de l'investissement plutôt qu'à rembourser de la dette.

Voilà le choix politique que nous faisons qui était de dire que pendant trois ans nous réduisions la dette, et qu'ensuite nous relançons l'investissement. C'est exactement ce que nous allons faire.

Pour le reste, le montant rapporté à l'habitant était quand même extrêmement développé auparavant et nous l'avons porté à 1 089 €. Ce qui se rapproche de la moyenne de la strate qui est à 970 € et nous espérons avec les efforts que nous proposerons au Budget Primitif de l'année 2016 pouvoir réduire encore et rentrer *grosso modo* dans la moyenne des villes de notre strate. C'est notre seul objectif ; ce n'est pas d'être le meilleur de la classe, mais c'est d'être au milieu dans la moyenne.

M. MAILLET.- Juste pour information, la Ville d'Oloron Sainte-Marie enregistre en 1990 un encours de la dette de 17 M€ pour 1 453 € par habitant. En 2001, elle n'était plus, quand vous êtes arrivé, que de 2 614 000 €. Et l'escompte de la Ville affichait une épargne quand vous êtes arrivé, dans le même temps, de 3 M€, permettant d'autofinancer les projets à venir. La vérité, Monsieur le Maire, c'est que cet encours correspond à une période de 13 années pendant lesquelles la Ville a investi au total 61 M€. Je ne remettrai pas aujourd'hui le débat sur ceux qui ont été structurants pour les Oloronais et les

investissements qui l'auront été beaucoup moins. 20 % de ces investissements ont été financés par emprunt. Dans les années 80, ce taux de participation était aux alentours de 50 %. Cette intervention descendra sans nul doute dans l'avenir à 10 %, collant ainsi à la pratique actuelle des villes de notre strate. En évoquant le rétablissement des comptes, vous laissez entendre que le poids de cette dette affaiblit son fonctionnement. Pourriez-vous nous indiquer quel est le poids réel du remboursement sur les dépenses de fonctionnement ?

M. LE MAIRE.- Mais ce n'est pas cela le souci ! D'abord, un problème politique me surprend. Vous ne voulez pas que l'on remonte à l'ère Mendioudou, pour savoir combien il investissait tous les ans et quel était le montant de la dette. On dirait que vous voulez occulter ce que vous avez fait pendant six ans en repartant à l'année 2001. Nous sommes en 2016. Et c'est de 2016 dont il s'agit. Aujourd'hui, une dette de 2 245 € par habitant lorsque la moyenne est de 970 €, est une dette trop élevée. Tout le monde le sait et tout le monde le reconnaît et vous n'allez pas nous reprocher de vouloir rembourser de la dette pour que notre Ville soit dans une situation financière acceptable.

Nous verrons au moment du budget et surtout de la conférence budgétaire que nous aurons en juin, détail par détail, taxe par taxe, impôt par impôt, ce que rapportent les choses, ce qu'elles coûtent et éventuellement comment nous pouvons les modifier. Nous aurons là un travail de détail, nous ne serons pas au spectacle, au théâtre pour nous amuser le dimanche, mais pour travailler concrètement, nous en discuterons ensemble. Je suis prêt à entendre toutes vos propositions. Un jour, Monsieur BAREILLE nous a dit que, selon lui, il valait mieux augmenter les taux d'impôts plutôt que de supprimer les abattements.

M. BAREILLE.- Pardon ?

M. LE MAIRE.- C'est un choix.

M. BAREILLE.- Vous me permettrez de parler moi-même et pas de me faire parler.

M. LE MAIRE.- Un jour, j'ai dit qu'on pouvait s'interroger sur le fait de savoir s'il faut maintenir des taux d'impôts tels qu'ils sont en supprimant les abattements ou les augmenter en remettant des abattements. Voilà une vraie question dont nous parlerons en juin.

M. BAREILLE.- Monsieur le Maire, puisque vous m'avez interpellé, je vous ai certainement dit qu'il était plus loyal, plus juste vis-à-vis des Oloronais, quand on décide de prélever 500 000 € de plus, de le faire en toute transparence en jouant sur les taux, plutôt que de le faire dans leur dos en supprimant les abattements, comme vous l'avez fait et en prétendant, comme cela a été répété tout à l'heure, que les taux sont restés inchangés dans l'année et qu'ils le resteront encore l'année prochaine. Ce qui est une vérité qui masque qu'en réalité vous avez prélevé 500 000 € et presque 400 000 € pour la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, supplémentaires de la poche des Oloronais en disant n'avoir pas touché aux impôts. Ce n'est pas loyal. Ce n'est pas courageux et ce n'est pas transparent.

M. LE MAIRE.- C'est très courageux parce que nous l'avons fait d'entrée et sans se fâcher. D'ailleurs, vous avez eu largement l'occasion de vous exprimer pour montrer à quel point nos décisions étaient honteuses ! Cela n'a pas été caché. C'est le moins qu'on puisse dire. Vous vous êtes même promenés dans des rues avec une brouette et différents véhicules à roue pour essayer de...

M. BAREILLE.- Pour être honnête avec les Oloronais.

M. LE MAIRE.- Nous n'allons pas faire le débat du Budget Primitif.

M. BAREILLE.- Vous m'avez cherché.

M. LE MAIRE.- Je vous ai trouvé ! Tout à l'heure sur l'hôpital, on va se chercher aussi !
Nous poursuivons.

M. MAILLET.- Je vais réitérer ma question.

M. LE MAIRE.- La réponse sera la conférence budgétaire de juin. Je n'ai pas les chiffres. Reposez la question.

M. MAILLET.- Quel est le poids de la dette sur votre budget de fonctionnement ?

M. LE MAIRE.- Nous avons là la directrice comptable et financière. Elle va savoir cela tout de suite.

M. MAILLET.- Je suis étonné que vous ne soyez pas vous-mêmes en mesure de me répondre.

M. LE MAIRE.- Monsieur MAILLET, je ne suis pas guichetier dans une banque.

(vives protestations de l'opposition)

Je suis un petit maire qui essaie de faire son travail le mieux qui peut et qui ne connaît pas effectivement en détail les 4 000 ou 5 000 lignes budgétaires qui figurent dans le Budget Primitif. Je vous propose de nous revoir à l'occasion du Budget Primitif. Vous n'écoutez pas et après, vous dites que je ne réponds pas. Je vous propose de nous revoir à l'occasion du Budget Primitif avec les chiffres qui sont ceux du budget. Je vous rappelle que nous sommes dans un Débat d'Orientations Budgétaires.

M. UTHURRY.- Je trouve que le ton monte inutilement exagérément. Si vous permettez à un petit prof de gym qui s'occupe un peu maintenant d'économie à la Région de parler après le petit guichetier de la banque, je pense que nous gagnerions dans nos délibérations, dans nos expressions des deux côtés de cette assemblée, à être plus clairs peut-être en travaillant les choses davantage ensemble. Je n'ai pas connaissance qu'une commission des finances existe. Je ne sais pas si c'est obligatoire, je sais qu'une commission de service public est obligatoire, mais une commission des finances je ne sais pas ; en tous les cas, les délibérations portent en elles-mêmes, et sans doute nos réflexions aussi, la trame de choses inutiles qui font monter le ton pour pas grand-chose. En fait, les choses ne sont dites qu'à moitié. Si l'on préparait cela de manière un peu plus réfléchie, on pourrait faire apparaître dans les délibérations que la capacité de la Ville a été améliorée pendant notre passage à la mairie, ce qui ne me fait pas dire que nous avons fait tout bien etc., et nous pourrions avoir des délibérations plus complètes.

Pour le reste, nous sommes en train de « soûler » tout le monde avec nos expressions, Patrick pose un certain nombre de questions auxquelles vous pouvez répondre ou pas aujourd'hui, mais en tous les cas, elles trouveront une réponse lors du Budget et surtout lors du Compte Administratif. Là, nous aurons la traduction en chiffres de ce qui se passe et de ce qui est voté. Alors, est-ce que le budget 2014 était le nôtre, était le vôtre ? Le taux que nous avons évoqué tout à l'heure, lorsque nous sommes partis, a bien été validé par des organismes qui sont irréfutables. Il ne faut pas essayer de trafiquer la vérité, mais essayer de se poser au milieu et de mieux travailler cela avant, pour éviter de gaspiller notre salive et nos propos.

M. LE MAIRE.- Monsieur UTHURRY, y avait-il une Commission des Finances quand vous étiez maire ?

M. UTHURRY.- Oui.

M. LE MAIRE.- Quand se réunissait-elle ? Daniel LACRAMPE me dit qu'elle ne se réunissait pas.

M. LACRAMPE.- Je n'ai pas connaissance d'y avoir participé.

M. UTHURRY.- En tous les cas, je ne sais pas si c'est obligatoire.

M. LE MAIRE.- Tout cela pour dire que ce n'est pas un problème et que la conférence que nous vous proposons au mois de juin est en quelque sorte une réunion plénière sur les problèmes de fiscalité. Je propose ce travail-là.

Une intervenante.- L'important est de ne pas revenir sur 2001 et 2008 où nous n'étions pas là.

M. LE MAIRE.- Nous allons continuer.

M. UTHURRY.- La construction budgétaire d'une Ville se fait dans le temps.

La même intervenante.- D'accord, mais on revient souvent sur les premiers mandats des personnes qui étaient là.

M. UTHURRY.- Oui le nôtre. Pour comprendre les choses, il faut les répéter.

Le rapport commence par l'héritage, si vous ne voulez pas qu'on le rappelle.

M. LE MAIRE.- En 2014, ce n'est pas notre héritage à nous.

(Discussion générale)

Mme GASTON.- C'est le point de départ.

M. MAILLET.- Je vous propose, Monsieur le Maire, pour ne pas vous embarrasser dans les réponses, de terminer mon exposé, un certain nombre de questions seront posées et il vous appartiendra d'y répondre ou pas.

M. LE MAIRE.- Je voudrais quand même répondre à votre question sur la dette, parce que vous n'avez pas lu le rapport.

M. MAILLET.- 3 %.

M. LE MAIRE.- C'est la page 14 dans le fromage.

M. MAILLET.- Le petit guichetier n'a pas l'habitude de faire le pain, mais il travaille quand même un peu.

M. LE MAIRE.- Je vous ai vexé là.

M. MAILLET.- Le 25 juin 2014 dans le pacte financier, vous évoquiez un diagnostic réalisé et dans une véritable ordonnance médicale, une série de nouvelles mesures comme autant de remèdes à apporter.

Vous y reconnaissez d'ailleurs le travail d'économie sur les charges de fonctionnement réalisé entre 2008 et 2013, en indiquant que vous vous inscrivez dans la continuité (je vous cite) « *Il convient pour dégager de l'épargne de continuer le travail de réduction des charges et d'augmentation des recettes* ».

Alors, puisque vous avez le recul de presque deux ans, après que vous ayez mis en place ce traitement et afin de permettre aux Oloronais d'évaluer l'efficacité de cette stratégie, pourriez-vous nous indiquer globalement à combien vous estimez la réduction de vos charges de fonctionnement depuis deux ans ? De combien pensez-vous les réduire jusqu'à la fin du mandat et plus particulièrement, puisqu'il s'agissait d'un axe majeur de ce poste, celles concernant les charges courantes, et celles concernant les charges du personnel ?

Je finis mon propos.

Votre axe thérapeutique ayant pour ambition d'agir également sur les recettes, il est légitime d'être, de la même manière, informé sur les progrès réalisés. Quels résultats en termes de plus-values financières avons-nous obtenu après avoir revalorisé les redevances d'occupation du domaine public entre 2014 et 2015, revalorisé les tarifs de location de matériel et des salles, revalorisé les droits de place des marchés, foires et fêtes foraines, fixé le tarif de droit commun pour la taxe locale sur la publicité extérieure, revalorisé le PNRAS, instauré une participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques, instauré une régie publicitaire et enfin, instauré le versement transport ?

En 2014 et 2015, la dette a été réduite de 1 811 119 €. S'agit-il d'une baisse issue de votre intervention, conformément au pacte financier, à renégocier l'ensemble des emprunts de la collectivité ou de votre intervention à rembourser par anticipation une partie de la dette en utilisant le fruit des cessions ? Ou bien s'agit-il simplement de l'extinction d'une partie de la dette par le paiement naturel de l'amortissement ?

Sur la solvabilité et l'épargne, nous allons rester prudents sur les chiffres que vous nous annoncez. Le Compte Administratif n'a été ni présenté, ni voté par notre assemblée. Malgré les courbes flatteuses du schéma sur l'épargne de 2014 à 2015, elles ne peuvent bien évidemment pas effacer les chiffres et surtout celui de l'épargne nette à la fin de votre premier exercice, moins 30 276 € jamais atteint dans l'histoire des finances de la Ville à comparer avec les 632 663 € que nous avons laissés. Notons que 2015 reste encore au-dessous du niveau d'épargne nette de 2013.

Dans votre devoir de présentation prospective des données à l'occasion du DOB, pourriez-vous nous communiquer l'évolution de l'épargne que vous souhaitez inscrire ces quatre prochaines années ? Sur l'évolution de la fiscalité, ce que vous nous présentez est incompréhensible au regard des citoyens accablés par la suppression de tous les abattements fiscaux.

Nier l'augmentation sans précédent des impôts locaux, en prétextant que les taux n'ont pas augmenté est une imposture qui ne vous grandit pas, ni vous ni votre ami et premier adjoint, par ailleurs Président de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, qui s'est privé d'infliger une seconde ponction aux foyers Oloronais. Cela ne grandit pas non plus les élus de votre majorité. La lecture du Compte Administratif 2015 permettra de mettre en lumière en quoi en réalité a servi cette ponction dans les portefeuilles des Oloronaises et des Oloronais.

Alors que pour les dépenses de fonctionnement, vous nous présentez l'évolution de 2014 2015, pouvez-vous nous indiquer l'évolution sur la même période des produits des contributions directes et indirectes, ainsi que pour 2016 ? En maintenant les abattements, de combien aurait-il fallu augmenter les taux pour arriver aux mêmes recettes ?

Sur mon interpellation, lors du Conseil municipal du 5 octobre 2015, vous m'annoncez 1 544 500 € de cessions immobilières. Aujourd'hui, dans ce rapport, vous les évoquez à hauteur de 838 722 €. Je tiens à rappeler que vous avez inscrit au budget 2015 une recette de cession de 1 718 000 € dont 913 600 € de reste à réaliser. Où sont passés les 705 000 € qui manquent par rapport à votre annonce ?

Reprenant nos obligations de sincérité budgétaire et compte tenu du retard accumulé sur ce poste de recettes, au total 879 000 €, faut-il continuer dans la construction budgétaire à inscrire des sommes qui ne rentrent pas et qui donnent l'illusion de l'équilibre ?

Sur l'orientation budgétaire 2016, vous êtes vraiment dans la retenue en termes de chiffres pour démontrer vos axes forts. Je retiens que la seule piste d'action chiffrée concerne l'économie sur l'éclairage public, 35 000 €, pas vraiment à l'échelle, et justement pour garder une échelle de valeur en tête par rapport à cette annonce, pouvez-vous nous rappeler le montant de la facture d'électricité de la Ville d'Oloron en 2014 ?

M. LE MAIRE.- 750 000 €.

M. MAILLET.- Cela fait 7 % d'économie, et 0,2 % sur votre budget général.

Plus inquiétant dans ce rapport, vous ne prenez même pas la peine de coller à votre pacte financier, vous annoncez une épargne brute en recul de 30 % par rapport à 2015. On peut difficilement l'expliquer par une éventuelle érosion des recettes. Ces dernières augmentent de 1 140 000 € entre 2014 et 2015, période où vous avez appliqué la suppression des abattements. Il n'y a plus que vers les dépenses que nous devons trouver un début d'explication.

Question : pouvez-vous alors nous communiquer votre stratégie qui consistera dorénavant à maîtriser vos dépenses réellement pour les années à venir ?

Après, sur les cessions 2015, sur un montant total de 1 518 000 €, 619 000 € sont des restes à réaliser des années précédentes qui, en réalité, sont 879 000 € compte tenu des éléments que vous nous avez communiqués dans ce document. Parmi ces cessions, une information nous interpelle : la vente du camping pour 469 000 €. Nous y reviendrons plus tard lors de l'examen de la délibération qui la concerne.

Sur vos orientations budgétaires en matière d'eau et d'assainissement, vous négligez totalement l'information prospective que vous devez à cette instance, avant de procéder au vote du budget. Je vous en ai fait l'observation lors de la tenue de la Commission d'exploitation de l'eau et de celle de l'assainissement. Alors que vous vous êtes tenu à vos obligations sur vos orientations de la Ville, vous négligez totalement les budgets annexes. Vous allez ainsi prendre le risque d'entacher de nullité l'adoption de ces budgets. Je trouve que ce n'est pas très sérieux de votre part et que cela témoigne d'un manque de respect du travail que les techniciens ont réalisé.

Privés d'informations pour alimenter notre réflexion et ce débat, nous allons nous abstenir de toute observation, puisque l'essentiel de ce qu'il faut communiquer affère à un Compte Administratif qui n'a été ni examiné, ni voté.

Nous terminons ici notre intervention, que nous ne manquerons pas de reprendre lors de l'examen du Compte administratif 2015 et celui du budget 2016. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- C'est à ce moment-là qu'il faudra reprendre votre argumentation. L'avantage est que maintenant nous la connaissons et nous aurons tous les éléments pour y répondre, car j'ai oublié la moitié de ce que vous avez demandé.

J'ai noté deux choses : la première, vous avez dit que nous ne nous grandissons pas. Par contre, je voudrais vous dire que nous ne sommes pas là pour nous grandir, mais pour gérer la Ville le mieux que nous pouvons et que nous essayons de le faire avec sérieux, modération et en étant au service de nos habitants, rien d'autre.

Deuxièmement, à vous écouter, je ne comprends pas comment vous avez emprunté 1 M€ pendant 7 ans, tous les ans, pour porter la dette de 8 M€ à 15 M€ puisque vous avez toutes les recettes pour mettre tous les comptes en état parfait et cela, sans emprunt, sans augmenter les impôts, sans versements transports, et sans rien.

M. MAILLET.- Avec une augmentation de l'épargne, Monsieur le Maire de 393 %.

M. LE MAIRE.- Cela ne suffit pas. Ce n'est pas avec 393 % d'une petite épargne que vous pouvez résoudre tout cela. Vous le savez parfaitement. Mais, vous aurez l'occasion au Budget Primitif, non pas simplement de faire le constat de tout ce qui vous paraît ne pas aller, mais d'apporter les solutions concrètes, je dis bien concrètes qui correspondent à ce que vous dites. Et si vos solutions sont bonnes, franchement, nous les prendrons.

Par contre, je veux quand même noter un certain nombre de choses : vous ne pouvez pas ignorer que le remboursement de l'emprunt a été fait simplement en ne souscrivant pas d'emprunt nouveau. Vous le savez très bien. Cela fait réduire l'encours et aucun emprunt n'a été remboursé par anticipation...

M. MAILLET.- Êtes-vous sûr que vous n'avez pas emprunté ?

M. LE MAIRE.- Je suis sûr que je n'ai pas remboursé par anticipation, si, la ligne de trésorerie, comme tout le monde.

M. MAILLET.- Vous êtes sûr de ne pas avoir emprunté en 2014 ?

M. LE MAIRE.- C'est vous qui avez emprunté 300 000 € !

M. MAILLET.- En 2014 ?

M. LE MAIRE.- Vous avez emprunté 300 000 €. Avons-nous emprunté en 2014 en dehors de la ligne de trésorerie sur le budget général de la Ville ?

M. MAILLET.- Vous voulez que je vous retrouve la délibération ?

M. LE MAIRE.- 300 000 €. Nous vous le disons. Vous avez emprunté 300 000 €, avant mars, nous n'avons rien emprunté.

M. MAILLET.- Vous avez mobilisé 300 000 € en 2014. Nous vous avons permis de mobiliser 300 000 € que nous avons empruntés en décembre 2013.

(Discussion générale)

M. MAILLET.- En 2014, vous avez contracté 1 490 000 € d'emprunt.

M. LE MAIRE.- Je sais parfaitement que je n'ai pas emprunté en 2014.

En fait, ce sont les régies, ce n'est pas le budget général. Vous parlez du budget général. Nous n'avons pas emprunté sur le budget général. Vous pouvez dire ce que vous voulez, c'est la raison pour laquelle nous avons remboursé 700 000 € en 2014. Regardez la délibération, vous me dites que non.

Ensuite, sur l'évolution de la fiscalité, je veux quand même donner un chiffre qu'on ne donne jamais : il n'y a qu'un foyer sur deux qui paye des impôts à Oloron, vous le savez très bien, quand nous parlons d'abattement, il faut savoir que les personnes modestes ne paient pas d'impôts déjà.

Deuxièmement, s'agissant de ce que vous demandez assez justement, c'est-à-dire un point sur les cessions immobilières, vous ne pouvez pas ignorer que pour toutes celles qui étaient signées en décembre, le notaire ne prépare l'acte qu'en février et voilà pourquoi nous avons des restes à réaliser. Mais l'objectif d'1,5 M€ que nous avons en 2015 a été tenu. D'ailleurs, nous signons les actes ces temps-ci.

Et ensuite, pour ce qui concerne les cessions qui seront prévues au budget 2016, un budget doit être sincère et véritable. Vous le savez. C'est la règle d'or. Puisque ce budget doit être sincère et véritable, il n'y aura d'inscrit au budget 2016 que les sommes que nous sommes sûrs d'obtenir pour lesquelles nous avons des écrits, des actes notariés ou des promesses de vente.

Enfin, vous demandez à avoir le résultat des recherches en économie, des mutualisations, et tout cela, vous l'aurez car nous avons prévu de faire des tableaux qui seront distribués au Budget Primitif en avril prochain. Vous saurez combien la cuve GNR a fait économiser, combien la mise en place du lavage des véhicules mutualisé à la Communauté de Communes rapporte.

M. BAREILLE.- Monsieur le Maire, vous vous êtes trompés, je veux corriger sous le contrôle de votre premier adjoint : les personnes à faible revenu qui sont actives, même celles qui n'ont pas d'autre revenu que le RSA, sont assujetties à l'impôt et les seules personnes exonérées sont les plus de 65 ans qui ont des revenus inférieurs au revenu de fiscal de référence, bien sûr ; pour les autres, c'était par le jeu des abattements que...

M. LE MAIRE.- Non.

M. BAREILLE.- Comment non ?

M. LE MAIRE.- Les personnes au RSA avec ou sans abattements ne payent pas d'impôt.

M. BAREILLE.- Mais vous plaisantez !

M. LE MAIRE.- Amenez-moi des feuilles d'impôt ! Ce que je viens de dire peut être facilement vérifié et je vous enverrai les notes fiscales précisant... Mais je comprends que vous ayez pu, sans mesurer le séisme que vous étiez en train de créer, supprimer les abattements qui ont assujetti des personnes qui ne payaient pas à 500-600 € et qui payent aujourd'hui 100 à 120 € par mois pendant 10 mois et qui ne pourront pas les payer.

M. LE MAIRE.- Monsieur BAREILLE à l'occasion de la conférence du mois de juin...

M. BAREILLE.- Je vous brieferai...

M. LE MAIRE.- Non, vous ne nous brieferez pas, vous nous informerez et nous vous informerons aussi avec les chiffres qui émaneront du Trésor Public qui seront indiscutables, il ne s'agira pas des évaluations que les uns ou les autres font tout seuls, ce sera la vérité des chiffres. S'il apparaît que ce que vous dites est exact, je veux bien revenir sur la promesse de ne pas augmenter les taux pour compenser les abattements. En tous les cas, il est certain que nous ne pouvons pas réduire la recette fiscale de notre Ville. Regardez les comptes.

M. BAREILLE.- Vous ne l'avez pas réduite, vous l'avez augmentée.

M. LE MAIRE.- C'était nécessaire.

M. BAREILLE.- Vous l'aviez pourtant promis.

M. LE MAIRE.- Non, non, nous avons promis de ne pas augmenter les taux.

Ce qui est pas mal, vous, faute d'avoir eu le courage de le faire, qu'avez-vous fait ? Vous avez emprunté 1 M€ tous les ans. C'est parce que nous n'empruntons plus 1 M€ tous les ans que nous faisons diminuer la dette. Pour cela, il fallait une ressource. Je ne suis pas Merlin le magicien.

Je propose que nous arrêtons là car nous aurons un débat bien plus intéressant au moment du Budget avec les vrais chiffres et à ce moment-là, Monsieur MAILLET nous fera son cours sur le Budget pour voir comment on se débrouille.

Il n'y a pas de vote sur les orientations, Nous sommes bien d'accord.

2 - AGENCE FRANCE LOCALE : GARANTIE AUTONOME A PREMIERE DEMANDE.

M. DALL'ACQUA.- Le Groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

L'activité de financement est effectuée par la filiale à partir de ressources provenant principalement d'émissions de titres financiers, à l'exclusion des ressources directes de l'État ou des ressources garanties par l'État.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des remarques ?

M. UTHURRY.- Une remarque qui est en lien avec notre position lors de la première délibération, nous nous étions abstenus car nous avons considéré que le ticket d'entrée était fort élevé par rapport au taux d'emprunt dont vous garanzissez d'une certaine manière l'avenir. Nous n'allons pas nous opposer à cela, mais nous allons nous abstenir surtout à l'heure où les taux bancaires permettaient pour des collectivités comme les nôtres d'envisager un niveau d'emprunt correct.

Nous nous abstenons dans la logique de notre première réflexion.

M. LE MAIRE.- Pour information, Monsieur UTHURRY, si je peux, l'Agence France Locale n'est pas qu'un organisme bancaire, mais c'est aussi un organisme de conseil, de soutien qui nous rend par ailleurs d'autres services. Il est certain qu'à partir du moment où nous souscrivons des emprunts, nous allons essayer de nous servir de cette agence.

Je mets aux voix.

M. UTHURRY.- Le ticket d'entrée est élevé, vu le nombre de collectivités...

M. LE MAIRE.- Mais il y en a d'autres. Nous sommes dans les 60 premiers. Il y en a beaucoup d'autres.

M. UTHURRY.- À côté d'un certain nombre de régions, de département et de quelques villes.

M. LE MAIRE.- Le ticket d'entrée est fonction du budget et de la population.

M. UTHURRY.- Nous avons pu y rentrer grâce la qualité du Compte Administratif 2013. Ce sont par exemple les choses qu'il convient de dire et cela mettrait un peu d'huile dans les rouages.

M. LE MAIRE.- Vous voyez, quand je dis du bien de ce que nous faisons, je me fais alpagner et vous, je vous laisse dire que votre gestion était parfaite.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Pas de voix contre. Des abstentions ? 8 abstentions et 25 voix pour.

Agence France Locale : la garantie autonome à première demande est adoptée

3 - CLES DE REPARTITION BUDGET GENERAL/BUDGETS ANNEXES DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

M. DALL'ACQUA.- Afin d'affiner la répartition des coûts des salaires et charges des agents dont les missions sont réparties partiellement sur les budgets de l'eau et de l'assainissement, il convient d'appliquer des clés de répartition comptables allant de 5 % à 20 % sur chacun des agents nommés ci-après.

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le présent rapport,
- **PRECISER** que cette répartition fera l'objet de réactualisation chaque année.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Les clés de répartition Budget Général/Budget annexes des Services de l'Eau et de l'Assainissement sont adoptées à l'unanimité

4 - CLES DE REPARTITION BUDGET GENERAL/BUDGET ANNEXE NAVETTE URBAINE.

M. DALL'ACQUA.- Comme le précédent rapport, afin d'affiner la répartition des coûts des salaires et des charges des agents dont les missions sont exercées partiellement sur le budget de la navette urbaine, il convient d'appliquer les clés de répartitions comptables allant de 5 à 20 % sur chacun des agents nommés ci-après.

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le présent rapport,
- **PRECISER** que cette répartition fera l'objet de réactualisation chaque année.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des remarques ?

M. MAILLET.- Juste une observation : puisque nous sommes dans la notion d'examen et que nous sommes amenés à revoter chaque année les clés de répartition, il serait intéressant de faire un comparatif d'une année sur l'autre afin de voir l'évolution. Sinon, la délibération nous indique un certain nombre de fonctionnaires de cette collectivité qui passent en clés de répartition, mais nous ne savons pas combien d'une année sur l'autre.

M. LE MAIRE.- Sur la navette oui, puisqu'elle a vocation à perdurer. Sur l'eau et l'assainissement, nous allons vous le montrer pour les deux ans qui viennent, mais vous savez bien que c'est transféré à la Communauté de Communes.

M. MAILLET.- Même sur les deux ans à venir, si un comparatif pouvait être fait, ce serait intéressant.

M. LE MAIRE.- Pour être franc, ce sera, je pense, à peu près la même chose mais nous mettrons le tableau des années précédentes.

M. UTHURRY.- Une question annexe, je ne suis pas sûr qu'il soit possible d'y répondre ; Pierre, tu dois être certainement très sollicité par cette question ; en tous les cas, je l'ai entendue hier sur les bords du stade, à plusieurs reprises, j'ai rencontré les associations qui étaient dans l'expectative, c'est le moins que l'on puisse dire, compte tenu du retrait d'un sponsor important d'Oloron Sainte-Marie qui, manifestement, justifiait son retrait de toutes les associations sportives et culturelles en raison de l'imposition nouvelle qui lui incombait à propos du versement transport.

M. LE MAIRE.- Deux chiffres : le sponsor en question donne 25 000 € à l'ensemble des associations Oloronaises. En comparaison, Leclerc donne 180 000 € annuellement et cela ne concerne pas les navettes, puisqu'il n'est pas sponsor des navettes.

M. UTHURRY.- Ce n'est pas ce que je veux dire. Je ne sais pas si nous parlons du même, mais le sponsor évoque dans le courrier qu'il a adressé aux associations le fait qu'il retire son partenariat en raison de l'obligation pour lui de payer désormais le versement transport.

M. LE MAIRE.- Le versement transport étant très supérieur à ce qu'il ne donne plus, nous ferons à sa place.

C'est, entre nous, un chantage un peu minable !

Mme GASTON.- Quand vous dites que nous ferons à sa place, cela veut dire que vous allez compenser.

M. LE MAIRE.- Cela veut dire que nous compensons déjà largement les 25 000 € rien qu'avec la navette gratuite...

M. SERENA.- Nous apporterons d'autres aides supplémentaires, comme nous l'avons fait avec le système navette par exemple qui constitue une gratuité importante pour les clubs. Chaque fois que le club prend les navettes, il évite une dépense de 1 000 €. Nous compensons déjà et nous avons deux autres idées qui vont prochainement sortir pour compenser cette aide.

M. LE MAIRE.- Dans tous les cas, nous avons dit dans les orientations budgétaires que notre aide aux associations ne baisserait pas, 25 000 € ce n'étaient pas forcément des aides financières. Cela pouvait être des aides en nature. Il s'agissait même beaucoup d'aides en nature.

M. UTHURRY.- Il s'agissait aussi d'aides financières. Il y a JAO, le Rugby, le semi-marathon.

M. SERENA.- Le semi-marathon est en nature.

M. LE MAIRE.- Ils ne se plaignent pas trop de la façon dont on les traite.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Les clés de répartition Budget Général/Budget annexe Navette urbaine sont adoptées à l'unanimité

5 - CLES DE REPARTITION ENTRE LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

M. DALL'ACQUA.- Même chose, des agents exercent leur mission pour ces deux services. Il convient d'appliquer une clé de répartition à hauteur de 50 % sur chacun des agents.

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le présent rapport
- **PRECISER** que cette répartition fera l'objet de réactualisation chaque année.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Les clés de répartition entre les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement sont adoptées à l'unanimité

6 - AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET.

M. DALL'ACQUA.- Budget principal – ouverture de crédits anticipés

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions sur les crédits anticipés ?

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

L'autorisation d'ouverture de crédits avant le vote du budget est adoptée à l'unanimité

7 - GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CCPO : TELEPHONIE MOBILE

M. LACRAMPE.- Les offres des opérateurs en téléphonie mobile sont bien plus intéressantes pour les flottes supérieures à 50 téléphones.

Aussi, il est envisagé de procéder à un groupement de commande avec la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

Dans le cadre de cette procédure, l'article 8 du Code des Marchés Publics prévoit :

- La signature d'une convention,
- La désignation d'un coordonnateur, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais

- Si nécessaire, la création d'une Commission d'Appel d'Offres. Notre représentant pourrait être Gérard ROSENTHAL, la Commission étant présidée par le représentant du coordonnateur.

- Chaque membre du groupement signera son propre marché avec le prestataire retenu.

La consultation sera engagée dans le cadre de la procédure adaptée du Code des Marchés Publics.

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le présent rapport,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à adresser la consultation,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les démarches administratives nécessaires, notamment la signature de la convention de groupement de commandes

- **DESIGNER** Monsieur Gérard ROSENTHAL, membre de la Commission d'Appel d'Offres si nécessaire.

M. LE MAIRE.- C'est l'occasion de dire qu'un rapport sera prochainement présenté ; il portera sur l'ensemble des mutualisations entre la Ville et la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, et puisque Monsieur MAILLET veut avoir des détails sur le plan d'économie mis en œuvre, ce sera l'un des éléments de ce plan d'économie et nous chiffrerons ce que cela représente.

M. MAILLET.- L'information n'est pas que pour Monsieur MAILLET, mais pour l'ensemble des conseillers municipaux, y compris de votre majorité.

M. LE MAIRE.- Nous annonçons avec Daniel LACRAMPE qu'à l'issue des différentes réunions de travail que nous avons eues entre élus, une convention de mutualisation sera signée.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le groupement de commandes avec la CCPO : téléphonie mobile est adopté à l'unanimité

8 - FORET COMMUNALE D'OLORON SAINTE-MARIE - PARCELLE 34A1 - **VENTE DE GRE A GRE - TULIPIERS DE LA COUPE BIOLANDES**

M. LABARTHE.- L'ONF a procédé au martelage d'une coupe d'amélioration en septembre 2015 dans la parcelle 34A1 de la forêt communale de Saint-Pée. Ce lot de bois de 313 m3, composé de tulipiers, a été abattu et les feuilles de ces arbres (7 188 kg) ont été vendues comme convenu à l'entreprise Biolandes.

Les bois issus de cette coupe sont restés dans la parcelle.

ONF Énergie, filiale de l'ONF, propose l'achat de ces bois en vue de leur broyage, afin d'alimenter des chaudières à plaquettes.

Le prix proposé est de 20 € HT la tonne brute au taux d'humidité cible de 38 %, soit 32 € HT la tonne anhydre (soit uniquement la matière sèche)

La proposition faite par la filiale ONF est une offre d'achat à la mesure : les facturations seront réalisées au regard des bons de pesée fournis au fur et à mesure de l'enlèvement des bois. Compte tenu du volume de la coupe, la masse totale à facturer sera d'environ 150 tonnes anhydres. La recette finale devrait donc être de l'ordre de 5 000 €

L'ONF suggère de réserver une suite favorable à la proposition d'ONF-Énergie.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la vente de bois à ONF Énergie tel que conseillé par l'ONF.
- **ADOPTER** le présent rapport.

Juste une information, vous avez vu que nous avons vendu les feuilles, c'est l'industrie cosmétique et pharmaceutique qui nous les achète. C'est très important, nous sommes l'une des rares communes à le faire en France ; il faut savoir que tous ces produits qui sont des sous-produits de la forêt, vont produire des recettes.

M. LE MAIRE.- C'est une recette nouvelle que nous n'avons jamais eue.

M. LABARTHE.- Ce qui explique d'ailleurs que nous avons eu des recettes de 312 000 €.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Forêt communale d'Oloron Sainte-Marie- Parcelle 34A1 – La vente de gré à gré – Tulipiers de la coupe Biolandes est adoptée à l'unanimité

9 - VENTE ET EXPLOITATION GROUPEE DES BOIS DE PARCELLES 75 ET 76 DE LA FORET COMMUNALE.

M. LABARTHE.- Il s'agit de confier à l'ONF l'exploitation des parcelles 75 et 76 au Bager.

Votre Assemblée est invitée à :

- **DEMANDER** à l'ONF de pouvoir bénéficier de la formule vente et exploitation groupée des bois qui permet à la commune d'éviter de faire l'avance des frais d'exploitation des bois. L'ONF, maître d'ouvrage de l'opération, est chargé de mettre en vente les bois bord de route puis de reverser à la commune le produit de la vente après déduction des frais d'exploitation et des frais de gestion.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

La vente et exploitation groupée des bois de parcelles 75 et 76 de la forêt communale est adoptée à l'unanimité

M. LABARTHE.- J'aimerais faire une proposition, à savoir que l'année prochaine nous puissions avoir une discussion à ce sujet avec l'ONF, car je ne suis pas persuadé que cette opération soit vraiment à notre avantage.

M. LE MAIRE.- Je ne suis pas persuadé non plus que l'ONF soit le seul opérateur possible. Je crois qu'à l'heure de la déréglementation au niveau européen, nous pourrions peut-être lancer un appel à concurrence et voir s'il n'y a pas d'autres opérateurs que l'ONF. Cela mériterait une étude.

M. BAREILLE.- Je pense que le défenseur du service public que je connais et qui s'en réclame...

M. LE MAIRE.- L'ONF n'est plus un service public.

M. BAREILLE.- Vous avez parlé de déréglementation. Moi, je ne vous suivrai pas.

M. LE MAIRE.- Cela m'attriste par anticipation.

M. LABARTHE.- Mon explication est simple : le bois est vendu sur pied, le fait de mettre des bois façonnés en bordure de route finalement coûte plus que ce que cela peut rapporter. La discussion que nous aurons n'est pas la remise en cause de l'ONF. Il s'agit simplement d'une discussion avec eux.

M. MAILLET.- Je suis quand même surpris que tu abordes ce sujet ce soir en Conseil municipal, alors que, comme tu le dis, vous vous parlez avec l'ONF ; en amont, vous devez avoir des réunions de concertation. Tu peux poser ces questions-là à l'ONF.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas parce que l'on discute avec quelqu'un que l'on est d'accord avec lui, la preuve, Monsieur MAILLET !

M. LABARTHE.- Y a-t-il une raison ? Ce sont des peuplements peut-être pas trop intéressants. Une proposition a été faite.

M. MAILLET.- Tu nous annonces que tu vas avoir une réunion avec l'ONF.

M. LABARTHE.- Oui, je fais une réunion.

M. LE MAIRE.- Monsieur MAILLET, ne vous faites pas plus ignorant que vous n'êtes. Vous savez parfaitement qu'un plan de gestion de la forêt communale est en cours à Oloron Sainte-Marie.

M. MAILLET.- Le seul élu qui a participé à une vente de bois...

(Discussion générale)

10 - ASSIETTE DE COUPES DE BOIS - EXERCICE 2016 - INSCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES

M. LABARTHE.- C'est la demande à l'ONF de l'inscription complémentaire à l'état d'assiette 2016 de la coupe pour affouage sur la parcelle 72-A2

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Assiette de coupes de bois – exercice 2016 – les inscriptions complémentaires sont adoptées à l'unanimité

11 - FORET COMMUNALE D'OLORON SAINTE-MARIE - COUPE DESTINEE A L'AFFOUAGE - EXERCICE 2016.

M. LABARTHE.- Une coupe est prévue en forêt communale parcelle 72A2 au Bager et il y a lieu de décider de sa destination.

Votre assemblée est invitée à :

- **DEMANDER** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder au martelage de la coupe désignée ci-dessus,

- **DECIDER** d'affecter au partage en nature sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques.

- **DECIDER** d'effectuer le partage selon les règles locales par foyer.

- **DECIDER** que l'exploitation de la coupe sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois bénéficiaires solvables soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L 241.16 du Code Forestier et désignés avec leur accord par le Conseil municipal à savoir Messieurs LABARTHE, SERVAT et SERENA.

- **DONNER** pouvoir à l'Office National des Forêts de fixer le délai d'exploitation de cette coupe à l'issue du martelage.

Passé ce délai, les affouagistes n'ayant pas terminé l'exploitation de leurs lots seront considérés comme y ayant renoncé.

En même temps, un mot, la Ville d'Oloron Sainte-Marie est l'une des rares villes de cette strate à profiter de l'affouage. C'est un rôle social. Cela permet aux Oloronais de pouvoir faire du bois simplement. 312 000 € de recettes. N'oubliez pas.

M. MAILLET.- Cela vous élève, Monsieur LABARTHE et cela me rassure. André donne des leçons forestières à tout le monde, j'ai une question à lui poser. Récemment 200 et quelques hêtres ont été abattus pour faire des pistes dans la forêt du Bager, nous en parlerons tout à l'heure. Est-ce que ces arbres sont également destinés à l'affouage ? Es-tu allé les voir ? Peux-tu nous dire quel tonnage cela représente ? Sont-ils versés désormais à la vente supplémentaire d'affouage ?

M. LE MAIRE.- La réponse est assez simple. Nous parlerons tout à l'heure de la légalité de ce qui a été fait ou pas. Mais les choses sont assez simples. La gestion de la forêt est à la charge de l'ONF. L'ONF a constaté que des arbres ont été enlevés. Nous ne portons pas de jugement sur la légalité ou pas de ce qui a été fait. Nous en parlerons tout à l'heure et c'est à l'ONF effectivement à les proposer à la vente, si c'est du bois qui est vendable. Moi, je n'en sais rien.

L'ONF est en charge de la gestion de la forêt et prend ses dispositions.

M. MAILLET.- Je m'adresse à l'expert forestier du Conseil municipal et j'attends une réponse.

M. LE MAIRE.- L'expert forestier est avant tout un homme discipliné. Et il n'a pas encore demandé au maire s'il était en charge ou pas de la pesée de ces arbres au Bager. Donc, nous allons nous y atteler.

Nous sommes bien d'accord que le rapport n'a rien à voir avec les 200 arbres.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Forêt communale d'Oloron Sainte-Marie – la coupe destinée à l'affouage - exercice 2016 est adoptée à l'unanimité.

12 - TEPCV : TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE.

M. ROSENTHAL.- En décembre 2014, la commune a manifesté le souhait de s'engager à devenir un TEPCV en proposant au Ministère de l'Écologie, du Développement durable

et de l'Énergie un projet global pour un nouveau modèle de développements plus sobre et plus économique.

Le 9 février 2015, la commune d'Oloron Sainte-Marie a été désignée Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte en devenir.

Compte tenu de la volonté d'affirmer sa politique en matière de transition énergétique, la commune d'Oloron Sainte-Marie espère obtenir le statut de lauréat en 2016.

Les « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » peuvent notamment bénéficier d'un financement exceptionnel émanant du Fonds de Financement de la Transition Énergétique pour les actions relatives aux six domaines d'intervention suivants :

- . Réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments et l'espace public,
- . Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports,
- . Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets,
- . Production d'énergies renouvelables locales,
- . Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable.
- . Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'écocitoyenneté et mobilisation des acteurs locaux.

La commune d'Oloron Sainte-Marie sollicite auprès du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et de la Caisse des Dépôts et Consignations une subvention de 500 000 € pour les actions prioritaires suivantes :

1) Réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux et l'espace public.

Cet effort porte principalement sur l'éclairage public. Un premier projet sur le site de la salle d'escalade Édouard Louis a été mené en 2015 et rencontre des résultats concluants en matière d'économie.

2) Augmentations de la part d'énergie renouvelable.

Pour cela, trois bâtiments communaux ont été sélectionnés pour accueillir des générateurs photovoltaïques dédiés à l'autoconsommation. En outre, le Conseil régional d'Aquitaine encourage financièrement ce projet.

Le plan de financement :

Les dépenses concernent le programme pluriannuel d'économies d'énergie dans les bâtiments communaux pour 200 000 €, et la production d'électricité par générateur photovoltaïque et maintien de l'énergie en autoconsommation pour 770 000 €.

Les recettes : 52 % avec le programme TEPCV, donc 500 000 €, 12 % par le Conseil régional d'Aquitaine pour 120 237 €, 36 % d'autofinancement pour 349 763 €.

Une convention particulière d'appui pourra être signée. Elle sera valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **APPROUVER** la démarche TEPCV et la répartition financière des fonds sur chacun des projets portés au tableau ci-dessus.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention et tous les documents nécessaires afférents à ce dossier.

M. LE MAIRE.- Monsieur MAILLET, tout à l'heure, vous parliez de mesurer les économies que nous faisons, en disant que l'on ne voit pas le résultat. Il est évident qu'une opération de ce type-là demande un certain temps, un volume d'investissement majeur, mais en termes d'autoconsommation, c'est important. Vous parliez tout à l'heure de ce que pouvait coûter la facture d'électricité de la Ville d'Oloron Sainte-Marie, entre 500 et 550 000 € et l'économie que nous espérons de tout cela se monte à environ 80 000 €, puisque nous ferons de l'autoconsommation. Malheureusement, vous ne verrez pas forcément dans les résultats cette économie, car vous n'ignorez pas que, par ailleurs, le coût de l'électricité va augmenter de manière très importante. On a tout le temps l'impression que tous les efforts que nous effectuons sont immédiatement consommés simplement pour amortir le coût des augmentations. Donc, c'est un peu compliqué. Mais pour autant, si nous ne le faisons pas, nous aurions peut-être 80 000 € de facture en plus.

Donc, nous le faisons.

Un second point, le rapport ne le dit pas, mais les trois sites retenus sont importants :

- . Le Trinquet qui est le plus gros consommateur d'électricité de la Ville,
- . L'Espace Laulhère
- . Le Centre Technique Municipal, sur lequel nous mettrons des panneaux photovoltaïques si nous sommes retenus.

M. LE MAIRE.- Je mets le rapport aux voix.

M. BAREILLE.- Puis-je intervenir ? Bien, alors, je vous ai écouté attentivement, et je ne voterai pas cette délibération, je vais expliquer pourquoi, j'aurais pu me laisser séduire par la délibération proprement dite, si je n'avais pas lu dans le document des orientations budgétaires ce que je vais citer : « *La création d'une structure énergie afin de générer des économies de dépenses énergétiques et envisager la vente d'énergie, (on n'est plus dans l'autoconsommation) à partir de nouvelles structures en photovoltaïque, microcentrale, etc. Le format juridique n'est pas à ce jour arrêté, une réunion de travail est programmée avec le directeur des entreprises publiques locales d'énergie pour déterminer...* »

Il peut s'agir de la régie d'électricité dont vous nous avez parlé et qui était annoncée à plusieurs reprises pour la séance suivante.

Donc, ce que je vais dire concerne plus directement le débat que nous aurons, car nous l'aurons, pour la question de la régie d'électricité, et je préfère verser au débat ce soir les éléments que je vais verser et qui dépassent largement la question de l'autoconsommation sur laquelle je suis favorable, s'il n'y avait pas derrière un projet différent.

Pour que les choses soient claires, je persiste à dire que je partage sans réserve les objectifs d'atténuation des effets du changement climatique, d'encouragement de la réduction des besoins d'énergie, la facilitation d'implantation des filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans à l'échelle nationale, je tire tout cela de la délibération : la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments et l'espace public, la

diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports, le développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets, la préservation de la biodiversité protection des paysages et promotions de l'urbanisme durable, la promotion de l'éducation à l'environnement, de l'écocitoyenneté et la mobilisation des acteurs locaux.

À partir de ce que je vais dire et que j'ai un peu travaillé, que je vais verser aux dossiers, je ne doute pas que vous pourrez, avec les conseils dont vous disposez au niveau notamment de ERDF ou de EDF qui est la structure qui était étudiée ou avec ceux avec qui vous travaillez, confronter ces éléments. Certes, notre projet à Oloron Sainte-Marie ne pèse peut-être pas beaucoup par rapport à ce que je vais décrire, mais il préoccupe gravement les experts au niveau de l'Union Européenne à l'heure actuelle en matière d'énergie et notamment d'énergies renouvelables.

Donc, en matière d'énergie, l'Union Européenne dépend pour l'essentiel des pays exportateurs de pétrole, de gaz et de charbon. Cette dépendance constitue un réel défi pour l'économie de l'Union Européenne. Pour l'électricité, vecteur énergétique nécessitant une transformation régionale, vous riez Monsieur le Maire, mais vous vous interrogez pourquoi ?

M. LE MAIRE.- Mon voisin me dit quelque chose d'amusant. M. LACRAMPE a beaucoup d'humour. Ce qui ne m'empêche pas d'être très attentif.

M. BAREILLE.- Vous allez trouver, Monsieur le Maire, une partie de la réponse : pourquoi on court derrière les augmentations et on n'a pas tout vu avec ce que l'on nous annonce aujourd'hui qui est extrêmement préoccupant.

Donc, je disais que l'Union Européenne ne peut absolument pas régler les problèmes de déficit par des importations lointaines - et ce sont les termes des experts qui ont été confirmés le 18 janvier dernier -, cela se traduira par une catastrophe annoncée économique et sociale, nous aurons, on ne sait pas quand, mais c'est sûr, sur la base des orientations actuelles, de toute évidence un black-out ou un black staff, c'est-à-dire ou un jour sans énergie, ou huit jours ou plus, du fait d'un certain nombre de considérations techniques auxquelles nous ne pourrions échapper, même si nous faisons des investissements très rapides.

L'Union Européenne fait-elle de la prospective sur la consommation d'électricité, sur l'équilibre production/consommation ? Non. Est-elle consciente que désormais la question ne se pose plus de savoir si le black-out électrique nous guette mais seulement à quelle date il va se produire ? Apparemment pas. La seule obsession de l'Union Européenne c'est le marché, le marché, encore le marché et toujours le marché. Or, il ne peut y avoir développement d'un marché s'il y a pénurie de marchandise. C'est élémentaire. Les instances de l'Union Européenne ont depuis 1996 complètement déstabilisé l'équilibre production/consommation d'électricité sur le vieux continent.

M. DALL'ACQUA.- Monsieur BAREILLE, pouvez-vous me citer vos sources, d'où vous tenez ces informations.

M. BAREILLE.- Si vous voulez, je vous invite à la table ronde qui se tiendra le 23 juin à l'initiative des collectivités concédantes, à l'occasion de laquelle je tiendrai une conférence sur le sujet et je tiendrai une table ronde précisément sur la base du mandat...

M. DALL'ACQUA.- C'est soûlant, on ne sait jamais d'où cela vient.

(Discussion générale)

M. LE MAIRE.- Vous arrivez même à énerver Monsieur DALL'ACQUA.

M. DALL'ACQUA.- C'est pénible, on ne peut plus parler.

Citez vos sources et après, je vous suivrai.

M. BAREILLE.- Je vous donnerai mes sources.

M. LE MAIRE.- J'essaie de vous expliquer notre position.

M. BAREILLE.- Je continue : avec l'adoption de la directive électricité, c'était en 1999-2000, de nombreux pays dont la France avaient annoncé les conséquences d'une telle décision dans ce domaine si particulier, je renvoie à Monsieur DALL'ACQUA l'excellent livre de Gilles Balbastre « les apprentis sorciers » et je lui en procurerai un exemplaire.

M. DALL'ACQUA.- Et Mary Poppins aussi. C'est du cinéma !

M. BAREILLE.- La France était désignée comme protectionniste dans le grand marché européen et nous fûmes balayés par le dogme de la libre circulation des biens et des personnes par la concurrence du libre état qui devait faire le bonheur des habitants.

Les faits donnent déjà largement raison à ceux qui avançaient des arguments contraires. Pour les consommateurs domestiques, les prix se sont envolés, ils ont doublé, il paraît que la concurrence devait les faire baisser. Je vous donnerai mes sources. Vous pourrez les vérifier. Les parcs de production vieillissent. Les électriciens n'ont pas constitué les provisions capitalistiques de renouvellement et la confiance des investisseurs s'est effondrée. Je vous renvoie au Journal « *Les Échos* » du 16 février 2016, il y en a deux pages. Vous voyez, je cite des références qui peuvent être accessibles à tout le monde, même à Monsieur DALL'ACQUA.

M. LE MAIRE.- Vous êtes abonné aussi à « *Capital* » !

M. BAREILLE.- N'ayant plus de visibilité sur leur marché, les électriciens retardent tellement les décisions qu'à l'heure actuelle, il est devenu patent que les outils de production ne pourront pas satisfaire les besoins à l'horizon de cinq ans, ceci sera d'autant plus vrai, s'il y a reprise économique, (voir l'intention exprimée ce week-end par la Ministre de l'Écologie, de prolonger la vie des centrales nucléaires de dix ans. Les instances de l'Union Européenne ont-elles pris conscience de ce danger ?

A priori non, puisque les arguments demeurent (j'essaie d'écourter) « ouvrons, ouvrons le marché ».

Bruxelles est devenue un espace de lobbying forcené où le poids lourd allemand n'a personne en face de lui, la France encore moins que les autres pays avec son nucléaire honteux, et l'accusation permanente de tenir fermé son marché.

L'Allemagne est dépassée par sa production délirante, mais aléatoire, l'énergie renouvelable dans l'incapacité de développer les moyens de stockage pousse à l'augmentation de puissance des interconnexions, c'est de la technique, mais je m'excuse, nous pourrions y revenir si vous voulez.

Pour cela, encore faudrait-il avoir des autoroutes de l'électricité, mais on ne les a pas. Je rappelle que l'intégralité de l'Europe est maillée comme une toile d'araignée, il n'y a pas de frontières bien sûr entre ce qui concerne le mix énergétique. Le développement excessif des ENR en Allemagne a à peine écorné la consommation totale d'énergie primaire, le taux de dépannage énergétique n'a pas varié, et elles n'ont pas fait baisser les taux de CO2. Le développement excessif de ces ENR intermittentes met gravement en

péril la supériorité du système allemand, et celui des pays limitrophes, fait bondir les prix de l'électricité en Allemagne, la population et le ministre de l'économie et le gouvernement les considère comme insupportables. C'est cher chez nous, regardez les tarifs là-bas. Du fait du développement excessif, il est prévu des investissements de 1 000 milliards d'euros d'ici 2030, la moitié de la dette souveraine, ce qui inquiète le gouvernement allemand.

Ceci fait émerger une bulle financière profitant à un lobby très puissant, ceci aboutit à une perturbation du marché européen en imposant à certains pays limitrophes de placer des appareils de limitation des échanges, notamment la France, sur les interconnexions, en négation totale de leur rôle.

L'Espagne qui a été séduite par les énergies renouvelables, se trouve aujourd'hui dans une impasse et son gouvernement a mis fin aux dispositions artificielles de développement après avoir ruiné ses électriciens.

L'Italie voit son déficit de production électrique croître et serait en black-out permanent sans les importations en permanence des pays voisins.

Les objectifs de réduction des gaz à effet de serre en Europe ne sont pas tenus en raison du retour en France de la production électro-charbonnière. Je vous donne une référence, Monsieur, un des experts a ajouté le 18 janvier un complément à une étude qu'il avait publiée en 2013, Il est ingénieur Supélec, il s'appelle Jean Fluchère, vous pouvez consulter.

Donc, l'Union Européenne prépare, (j'ai presque terminé) une nouvelle directive et des sanctions contre la France, je dis bien des sanctions contre la France qui n'ouvre pas suffisamment son marché et qui n'augmente pas assez les prix de l'électricité, on est clair, pour permettre aux concurrents moins performants qu'EDF d'accéder au gâteau.

J'attire votre attention sur le fait que la demande est formulée aujourd'hui et cela percute la vallée d'Ossau en premier, de privatiser les aménagements du patrimoine hydroélectrique national. La vallée d'Aspe y viendra, et sachez qu'EDF ne peut même pas se porter concurrente pour ses propres engagements dans le cadre des renouvellements de concession. Ce sont des concessionnaires étrangers et privés qui viennent sur le patrimoine national.

Alors, j'en termine, la France parlons-en. Elle s'embourbe dans un débat surréaliste sur la soi-disant transition énergétique qui ne concerne que l'électricité et la place du nucléaire. Un débat dont les sphères gouvernementales sont obnubilées par les emballements, les surcoûts (écoutez bien, les sources sont publiques, vous pouvez vérifier) en France découlant du rachat obligatoire par EDF de la production des énergies renouvelables, sont assurés par une taxe payée par les consommateurs, nous tous, la CSPE, cette CSPE en 2002 était de 3 € par mégawattheure. À combien est-elle passée ? À 22 € au 1^{er} janvier, soit 600 % d'augmentation, la Cour des Comptes donnait cette cible pour 2020, la cible est déjà dépassée.

Je poursuis : plus de 6 milliards d'euros sont payés par les consommateurs, pour assumer les surcoûts liés aux obligations d'antan et c'est là le problème, Monsieur le Maire, quand vous préconisez de créer une régie ou autres structures pour revendre de l'électricité, vous contribuez à ce qui se passe, vous contribueriez à ce qui se passe aujourd'hui où nous avons par exemple un pauvre qui perçoit le tarif social de l'électricité, 5,40 € par an, et

bien, il paye pour la CSPE 5,80 €. C'est-à-dire qu'on paye aujourd'hui en CSPE plus que ce que procure le tarif social pour ceux qui y ont droit.

Pire, je termine, la décision vient d'être prise de supprimer les tarifs sociaux pour les remplacer par un chèque énergie, destiné au chauffage bois, fuel, électricité, gaz, mais je suis directement associé à la mise en place précisément des chèques énergie, le décret est en attente car ni le montant du chèque (on parle de 50 à 100 € par an) ni son financement ne sont définis. Va-t-on pour cela augmenter la CSPE ? Ou bien l'étendre au carburant et au gaz ? C'est l'idée qui est avancée.

Je m'excuse de vous avoir ennuyés. Je verse ce dossier pour le moment où nous aurons à en débattre. Ce sera une grande question de principe. Nous aurons à débattre de la création ou pas d'une structure qui contribuerait à ce scandale vis-à-vis notamment des 4 millions de Français et de nombreux Oloronais ne pouvant pas accéder à l'énergie et pour lesquels nous aggraverions encore la situation.

M. LE MAIRE.- D'abord, je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler que les personnes qui sont en train de mettre tout cela sur pied sont des personnes qui vous sont quand même assez proches. Mais bon ! C'est très intéressant de savoir ce qui se passe au plan énergétique au Zimbabwe, aux Iles Grenadines.

M. BAREILLE.- Je suis resté en Europe, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE.- Je voudrais revenir au dossier qui est le nôtre. Nous vous proposons de voter simplement notre candidature dans le cadre de TEPCV pour un programme pluriannuel d'économie d'énergie, je ne vois pas en quoi le fait de fabriquer de l'énergie en Allemagne ou ailleurs nous concerne et deuxièmement, la production d'électricité par générateur photovoltaïque...

M. BAREILLE.- Allez-vous vendre de l'électricité ou pas ?

M. LE MAIRE.- Vous savez que le photovoltaïque n'a d'intérêt aujourd'hui que pour de l'autoconsommation. Autrement dit, le rapport qui est là, ne concerne dans tous les cas que de l'autoconsommation.

Pour le reste, s'agissant de la régie énergie, vous dites que nous l'annonçons, mais on ne fait pas une régie énergie en trois semaines. Vous vous doutez bien que, sur le plan fiscal, économique, sur le plan du montage juridique, les choses ne sont pas tout à fait aussi simples, surtout lorsque l'on étudie cinq ou six sources d'énergies potentielles qui peuvent aller de l'éolien jusqu'à la géothermie en passant par le photovoltaïque, par l'hydroélectricité à la source du Lourtau, en passant à la cogénération bois ou autres.

Effectivement, tout cela prend du temps. Nous sommes en rapport aujourd'hui avec le Syndicat national des communes productrices d'énergie il se trouve en plus que nous avons appris que la deuxième vice-présidente de ce syndicat était Madame SAINT-PE, la présidente du SDEPA dans les Pyrénées-Atlantiques et donc, nous travaillons avec eux pour trouver la formule juridique la meilleure, nous hésitons entre une régie d'énergie, entre des régies d'énergie, car les productions ne sont pas les mêmes effectivement, il y en a qui peuvent vendre et d'autres qui ne font que de l'autoconsommation comme le photovoltaïque ou une société d'économie mixte dans laquelle nous ferions rentrer un certain nombre d'autres partenaires. Voilà où nous en sommes.

Tout cela pour vous donner une information. Tout ce que vous avez dit sera versé effectivement au dossier et sera discuté au moment où nous choisirons de faire ou de ne pas faire d'ailleurs un montage pour la production d'électricité. Et là, nous déciderons

d'ailleurs si c'est pour la consommer nous-mêmes ou pour la vendre. Le rapport ici ne porte que sur l'économie d'énergie et sur du photovoltaïque pour de l'autoconsommation, rien de plus.

M. BAREILLE.- Vous prenez l'engagement qu'il n'y aura pas de revente d'énergie.

M. LE MAIRE.- Aujourd'hui, nous n'avons strictement aucun intérêt à revendre de l'énergie photovoltaïque en ce moment compte tenu des prix qui sont pratiqués. On nous a même dissuadés. Et c'est pour cela d'ailleurs que nous n'avons que trois sites alors que nous aurions pu en avoir davantage car nous ne retenons que les sites sur lesquels nous avons les surfaces nécessaires pour mettre des panneaux et deuxièmement une capacité d'autoconsommation suffisante. Par exemple, le Trinquet nous coûte très cher en consommation électrique, c'est pour cela que nous l'avons retenu comme site de production photovoltaïque car nous pourrions autoconsommer la totalité de la production. De même, pour Laulhère, c'est suffisamment grand pour que nous puissions effectivement faire quelque chose ou pour le Centre technique municipal.

Ailleurs, il y avait d'autres possibilités, par exemple l'école de Pondeilh, cela avait été évoqué, la salle Palas avait été évoquée également. Pour l'instant, ces sites n'ont pas été retenus.

Ce n'est pas pour vous convaincre de voter le rapport. C'est pour que vous ayez des explications qui répondent à ce que vous venez de nous dire. Vous me croyez ou pas.

M. BAREILLE.- Je peux croire à votre sincérité, mais je ne suis pas obligé de croire que, dans le cadre d'une production autonome, il n'y aura pas de revente parce que les aménagements ne peuvent pas être isolés du réseau.

Pour ce qui me concerne, sur cette délibération, je demeure opposé à la régie dans les orientations budgétaires et je m'abstiens sur cette délibération ; nous aurons le débat le moment venu sur l'ensemble de la question.

M. LE MAIRE.- Nous nous mettrons bien au courant.

M. UTHURRY.- Une petite seconde : il y aura un peu plus d'abstentions. Je retrouve là le thème de la transition énergétique, le thème de la lutte contre le réchauffement climatique, qui m'est cher, je retrouve là la volonté de réduire les énergies fossiles, la consommation des énergies fossiles, la volonté d'utiliser en plus grand nombre les énergies renouvelables. Je retrouve à travers ce qu'a dit Monsieur ROSENTHAL sur les déchets la volonté d'aller vers une économie circulaire faisant des déchets effectivement une ressource. J'ai trouvé aussi dans les propositions – et je salue l'art de la synthèse que Robert BAREILLE partage avec André LABARTHE parfois - des choses que vous auriez dû écouter, Monsieur DALL'ACQUA, vous avez été plus loquace là pour ne rien dire, que pour répondre aux questions de Patrick MAILLET.

Et j'ai retenu effectivement, Monsieur DALL'ACQUA, dans la fin de l'exposé de Robert BAREILLE et dans la volonté exprimée de faire de l'énergie une ressource, les arguments qui trouvent ces titres vertueux, mais qui trouvent que la délibération a surtout pour but de passer d'une position en devenir, suite à la dernière visite qu'avait faite Ségolène Royal, à un statut de lauréat.

Je relève une contradiction avec d'autres délibérations que vous prenez, notamment le fait de mettre des panneaux photovoltaïques en ville et d'aller construire à Soeix sur des terres agricoles. Tout cela va, si cela s'emboîte bien. J'accompagnerai, je ne l'avais pas prévu, Robert BAREILLE dans sa position d'abstention.

M. LE MAIRE.- Monsieur UTHURRY, avez-vous voté au Conseil régional la subvention de 120 000 € et ne trouvez-vous pas une certaine contradiction entre voter la subvention à Bordeaux et aujourd'hui vous abstenir ?

M. UTHURRY.- Non, parce que nous sommes particulièrement vigilants au niveau du Conseil régional à ce que les choses s'emboîtent bien, notamment tout ce qui relève des contrats d'axes pour le ferroviaire, ce qui relève de l'alimentation, de l'autosuffisance énergétique. Nous veillons bien à ce que les communes qui peuvent bénéficier de subventions à ce titre-là, mettent le photovoltaïque, mais aussi expriment leur volonté de ne pas rendre les globalisations horizontales, de ne pas construire à 3 kilomètres du centre-ville là où on met le photovoltaïque.

M. LE MAIRE.- Cela n'a pas de rapport.

M. UTHURRY.- Mon abstention n'est pas tirée par les cheveux, elle est très réfléchie. Elle ne m'empêchera pas de défendre les projets de transition énergétique ou la lutte contre le réchauffement climatique au niveau de la Région. Cela dit, il faut que ces dispositifs s'appliquent en cohérence sur les territoires.

M. LE MAIRE.- Elle ne nous empêchera pas non plus de voter le rapport, vous vous en doutez bien, mais quand même j'ai remarqué le côté que je trouve surprenant de quelqu'un qui, à Bordeaux vote pour un projet de 120 237 € et qui, ce soir, s'abstient. Quelque chose me choque.

M. UTHURRY.- Je répète.

M. LE MAIRE.- J'ai compris, ce soir, vous mettez la cohérence générale et à Bordeaux vous l'oubliez !

M. UTHURRY.- Je répète : la cohérence nous pousse effectivement à voter sur les principes d'une réduction de consommation d'énergies fossiles à condition que tout cela intègre une cohérence, je note effectivement que, dans notre délibération aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

M. LE MAIRE.- Nous mettons aux voix.

M. BAREILLE.- Vous gardez les 120 000 €.

M. LE MAIRE.- Je comptais remercier Monsieur UTHURRY. C'est un beau geste.

M. UTHURRY.- Vous l'avez fait.

M. LE MAIRE.- J'ai plaisir à répéter, 120 000 €, c'est sympathique.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 8 abstentions, 25 voix pour. Il est adopté.

TEPCV – Le Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte est adopté.

13 - DETR 2016 : AMENAGEMENT DE LA SALLE D'ESCALADE EDOUARD LOUIS, PHASE 2.

M. SERENA.- En lien avec la circulaire du 15 janvier 2016 du Premier Ministre, Monsieur Manuel Valls, portant sur le soutien à l'investissement public local, et annonçant la majoration des crédits de la DETR, la commune d'Oloron Sainte-Marie envisage de demander une aide financière au titre de la DETR dans le cadre de

l'aménagement de la salle d'escalade Édouard Louis phase 2 sur l'aménagement des vestiaires et les sanitaires.

Le plan prévisionnel de financement s'établit comme vous l'avez présenté dans le tableau.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires et solliciter les subventions de l'État.
- **PRECISER** que la commune préfinance la TVA.
- **DECIDER** que la commune se substituera aux financeurs dans la mesure où les financements sollicités ne seraient pas obtenus.

M. LE MAIRE.- Ce sont les crédits Valls dont nous parlions au tout début au moment des orientations budgétaires. Il faut postuler à la DETR et être retenus pour solliciter en complément les crédits et là, nous sommes prioritaires. Cela nous permet de compenser le fait que nous n'avons pas eu le CNDS pour lequel, pourtant, nous étions soutenus par le Comité départemental.

Mme BARBET.- Je vois que nous reparlons du sol de la salle Scohy. Nous avons déjà voté une délibération, pour refaire ce sol, pour des raisons qui paraissaient assez bonnes. Avons-nous un calendrier ?

M. LE MAIRE.- D'abord, il a été réparé, il peut tenir au moins jusqu'aux vacances d'été. Et ensuite, nous attendons d'avoir le résultat de la DETR pour pouvoir l'engager. Sachant que le Département, grâce à vous, a alloué une subvention. Je crois que la Région est intervenue aussi par une subvention pour ce sol, mais avec un complément au titre de la DETR, nous arrivons à un financement qui est intéressant. L'objectif est de le réaliser en fin d'année, parce que c'est une priorité.

Par contre, pour l'aménagement de l'espace public aux abords de l'entreprise Laulhère, nous avons sollicité aussi une DETR, mais nous l'avons mise en numéro 3 dans les propositions.

. Numéro 1 : c'est la salle d'escalade pour avoir les crédits Valls en complément.

. Numéro 2 : c'est l'amélioration du sol de la salle Scohy.

. Numéro 3 : c'est l'aménagement de l'espace Laulhère.

Je mets aux voix. Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

DETR 2016 - l'aménagement de la salle d'escalade Édouard Louis, phase 2 est adopté à l'unanimité

14 - LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ACQUISITION PAR L'EPFL DU TERRAIN GILBERT.

Mme POTIN.- Une première partie explique ce que sont les Établissements Publics Fonciers Locaux. Je ne vais pas tout lire. Simplement, je veux rappeler que l'Établissement Public Foncier Local Béarn-Pyrénées a été créé par arrêté préfectoral du 13 octobre 2010 et que l'adhésion de la Communauté de Communes du Piémont

Oloronais entérinée par l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2014 autorise la commune d'Oloron Sainte-Marie à bénéficier des services qu'il propose.

La parcelle non bâtie en nature de terre, sise à Oloron Sainte-Marie, 10 rue Labarraque, cadastrée section AO n°522 pour une contenance de 6 848 m² et classée en zone UBa au plan local d'urbanisme (PLU) de la commune, a été repérée par la municipalité pour y mener un projet mixte d'aménagement urbain visant plusieurs objectifs. D'abord, cette acquisition serait réalisée aux fins de mettre en œuvre l'objet de l'emplacement réservé n°33 du PLU qui prévoit la création de stationnements rue Ampère et rue de l'Union avec création d'une liaison piétonne entre les aires de stationnement. Ensuite, nous pourrions également choisir de réaliser ultérieurement un projet immobilier comprenant l'édification d'un programme neuf, si les conditions économiques et réglementaires sont réunies.

La propriété évoquée appartient en pleine propriété et en indivision aux consorts GILBERT. Par courrier en date du 12 novembre 2015, Monsieur le Maire a mandaté l'EPFL Béarn-Pyrénées aux fins de négocier cette acquisition pour le compte de la commune. Chacun des propriétaires indivis a accepté l'offre d'acquisition formulée par l'EPFL à hauteur de 250 000 €. Si le projet de construction qu'est susceptible de recevoir cette vaste parcelle n'est pas défini à ce jour, ce montant d'acquisition permettra de faciliter l'équilibre économique d'une éventuelle opération immobilière ultérieure.

Aussi, il semble opportun d'acquérir la parcelle évoquée afin d'initier dans un premier temps le projet d'aménagement urbain auquel elle est promise à travers l'emplacement réservé n°33 du PLU. En ce qui concerne le futur projet immobilier afin de le préparer en se donnant le temps de définir un programme adapté et planifier les travaux nécessaires, l'EPFL Béarn-Pyrénées peut assurer l'acquisition, puis le portage de cette propriété. Ainsi, l'EPFL se porte acquéreur de la parcelle pour le compte de la commune qui en deviendra propriétaire à l'issue de la période de portage d'une durée maximale de six ans ou avant le terme de ce délai, par rétrocession anticipée, si cela s'avère nécessaire pour les besoins de l'opération. Au terme du portage, le bien sera revendu à la commune au prix d'acquisition augmenté des frais de notaire et des éventuelles autres dépenses qui seront réalisées par l'EPFL pendant le portage, ainsi que d'une marge de portage fixée à 2,5 % par an, la somme de ces éléments formant le prix de revente.

L'intérêt de faire appel à l'EPFL semble pertinent dans le sens où il sera possible d'initier les travaux pendant le portage, limitant ainsi l'impact de cette opération sur le budget communal et facilitant la gestion de la trésorerie nécessaire. En revanche, nous devons racheter l'emprise concernée dès avant l'ouverture au public de la future voie piétonne.

Vu les articles que je ne lis pas

CONSIDERANT que l'EPFL pourrait accompagner la commune dans ce projet en assurant l'acquisition et le portage de ces biens pour une durée de six ans.

CONSIDERANT que les propriétaires de l'ensemble foncier ont accepté l'offre de prix formulée par l'EPFL Béarn Pyrénées.

CONSIDERANT qu'une telle acquisition permettra à la commune de réaliser une opération mixte visant à améliorer les circulations urbaines par la mise en œuvre de l'objet de l'emplacement réservé n°33 du PLU, ainsi qu'à édifier une nouvelle construction notamment dédiée à l'habitat.

CONSIDERANT que cette acquisition contribuera à la réalisation des objectifs de la commune en matière d'équipement public et de création de logements.

CONSIDERANT l'intérêt public d'une telle acquisition,

Votre assemblée est invitée à :

- **DEMANDER** à l'établissement public foncier local (EPFL) Béarn Pyrénées de bien vouloir assurer l'acquisition puis le portage pour une durée de six ans maximum de la parcelle non bâtie en nature de terre, sise à Oloron Sainte-Marie, 10, rue Labarraque, cadastrée section AO n°522 pour une contenance de 6 848 m² appartenant en pleine propriété en indivision à

. Mme Anne-Marie GILBERT, épouse BLONDEL,

. M. Henri GILBERT,

. M. Georges GILBERT,

. M. Maurice GILBERT

moyennant un montant net vendeur de 250 000 €,

- **APPROUVER** la signature de la convention de portage ci-annexée à intervenir avec l'EPFL Béarn Pyrénées pour une durée de six ans à compter de l'acquisition effective du bien.

- **PRENDRE ACTE** de l'engagement contractuel pris par la commune de racheter sans réserve le bien à l'issue de la période de portage par l'EPFL Béarn Pyrénées et de la nécessité de racheter le bien dès avant son ouverture au public en ce qui concerne l'emprise grevée de l'emplacement réservé n°33.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de portage ci-annexée à intervenir avec l'EPFL Béarn Pyrénées en vue de l'acquisition de la propriété mentionnée ci-dessus et ses éventuels avenants ultérieurs, ainsi que toutes les pièces y afférent.

M. LE MAIRE.- Je pense que tout le monde aura compris que c'est un terrain un peu stratégique puisqu'on dit toujours que l'on manque de stationnement à l'entrée de la rue Louis Barthou, devant le collège et lycée Saint-Joseph et dans la rue Labarraque.

Donc, l'opportunité nous est donnée de pouvoir acquérir les terrains nécessaires pour réaliser ces stationnements. D'après le projet que les services techniques ont dessiné, il y aura environ 59 places de stationnement, et 5 ou 6 lots pourront être vendus. Selon le PLU, nous sommes plutôt sur de la maison de ville qui pourra être vendue à cet endroit-là. La revente des 5 ou 6 lots devrait arriver à compenser à peu près l'acquisition que nous faisons. C'est une opération qui nous est apparue intéressante.

M. GAILLAT.- Nous gardons une position constante par rapport aux achats de l'EPFL, identique à celle qu'on a exprimée lors de l'achat par l'EPFL du Sésame. Aujourd'hui, nous partons du principe qu'acheter par l'EPFL n'a de sens que si, effectivement, il y a un projet, une urgence et surtout une concurrence. Est-ce que sur ce terrain-là d'autres acheteurs potentiels étaient là ? La Ville a plutôt intérêt à vendre et à procéder par l'EPFL pour justement essayer de contrecarrer d'éventuels concurrents. Là, ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, nous gardons la même position ; nous allons nous abstenir sur cette délibération, sans un projet...

M. LE MAIRE.- Si, si, il y a un projet que vous connaissez puisqu'il avait été dessiné de votre temps. C'est celui qui est derrière d'ailleurs.

M. GAILLAT.- Je connais par cœur tout cela.

M. LE MAIRE.- Vous connaissez donc le projet.

M. GAILLAT.- Je ne parle pas de cela, je parle du reste, je parle du terrain stratégique, ce n'est pas ce terrain qui est stratégique, c'est l'autre, en matière d'urbanisme pour la Ville.

M. LE MAIRE.- Quel autre ?

M. GAILLAT.- Le terrain qui est contigu, sous la rue Labarraque ; c'est celui-là qui est stratégique en matière d'urbanisme. Ce terrain est stratégique effectivement et il y aurait là un joli projet à élaborer. Mais, pour l'instant, il n'existe pas. Donc, nous sommes constants sur notre position. Nous vous laissons faire et nous nous abstenons.

M. LE MAIRE.- Nous pensons que réaliser 59 places de parking à cet endroit-là est structurant pour la Ville et important. Allez surveiller l'entrée et la sortie des élèves du collège et lycée Saint-Joseph, vous allez vous rendre compte qu'il existe un vrai problème.

M. GAILLAT.- S'il suffit d'acheter le terrain uniquement pour le parking...

M. LE MAIRE.- La revente du terrain constructible va rembourser l'achat de l'ensemble du terrain, le plus possible en tout cas, c'est l'objectif. Cela s'appelle du public privé finalement. Je n'ai pas votre culture mais pourtant, c'est une bonne manière d'arriver à financer des choses quand on ne peut pas faire autrement.

M. GAILLAT.- Cela s'appelle renoncer à faire de l'urbanisme dans le centre-ville plutôt que de faire de la finance.

M. LE MAIRE.- De l'urbanisme, nous en avons fait plus que vous.

M. GAILLAT.- Je ne crois pas.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 8 abstentions. 25 voix pour. Il est adopté.

Le lancement de la procédure d'acquisition par l'EPFL du terrain GILBERT est adopté à l'unanimité

15 - PLAN DE CESSION DES BATIMENTS COMMUNAUX : PLACE DE PARKING RESIDENCE CARREROT (MME VEIGA/M. RUFFAT)

Mme DEL PIANTA.- En fait, il s'agit de vendre une place de parking à un couple Oloronais pour un montant de 4 600 €, les frais d'agence de 900 € étant à leur charge.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui en découle.
- **PRECISER** que les frais inhérents à la vente seront supportés par l'acquéreur.

M. LE MAIRE.- Il en reste 5 ou 6 et plusieurs acquéreurs se sont positionnés. Donc, il est vraisemblable qu'au prochain conseil nous présenterons les autres.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le plan de cession des bâtiments communaux : place de parking Résidence Carrérot est adopté à l'unanimité

**16 - DESAFFECTATION SUIVIE DU DECLASSEMENT DU DOMAINE D'UN
BATIMENT INDUSTRIEL, SIS RUE JEAN MERMOZ CADASTRE AL 145.**

Mme POTIN.- Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 novembre 2015 relative à la cession de la parcelle Al 145. Il est rappelé que la Ville est propriétaire d'un terrain comprenant un bâtiment industriel, sis rue Jean Mermoz, précédemment occupé par le SICTOM et le CAS du personnel communal et intercommunal, à qui la proposition a été faite d'être relogé dans le local voisin de l'ancien C.O.D.D.A. Il apparaît qu'en application de l'article L 2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ce bâtiment industriel est tombé « de fait » dans le domaine public de la commune, puisqu'il fut utilisé précédemment par le SICTOM, puis par les services techniques municipaux, en guise de lieu de stockage de matériel et a ainsi participé au bon fonctionnement de ces services publics.

Ce bâtiment n'étant aujourd'hui plus utilisé par les services techniques ni par aucun autre service municipal et étant laissé sans affectation, il est permis de constater la désaffectation du lieu de toute utilisation par un service public.

La SCI BENAVENT BETAT a proposé à la commune une offre d'achat de ce bien (parcelle Al 145) et du local attenant occupé par le CAS (parcelle Al 215 partielle, cf. le document joint) afin d'y loger son activité d'artisan électricien.

Le bien est évalué par le service des Domaines à 55 000 € et la SCI BENAVENT BETAT a formulé le 29 octobre 2015 pour ce bien une offre de 55 000 € net vendeur.

Vu les différents articles que je ne vais pas lire, considérant :

- que le bâtiment industriel est entré de fait dans le domaine public de la commune,
- que le bâtiment n'est plus affecté à l'usage des services de la commune,
- que l'avis du Service des Domaines a bien été sollicité ; que cet avis évalue le bien à 55 000 € ; que l'offre faite par la SCI BENAVENT BETAT correspond à l'évaluation pour un montant de 55 000 €,
- qu'il ne s'agit en aucun cas d'une parcelle du domaine public routier ; qu'ainsi la procédure d'enquête publique n'est pas obligatoire.

Votre assemblée est invitée à :

- **CONSTATER** préalablement la désaffectation du domaine public du bâtiment industriel sis rue Jean Mermoz cadastré sur la parcelle Al 145 justifié par l'arrêt de toute activité de service public sur ce lieu,
- **APPROUVER** son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal,
- **APPROUVER** la procédure de cession de ce bâtiment industriel parcelle Al 145 et local du CAS (parcelle Al 215 partielle) au profit de la SCI BENAVENT BETAT pour une valeur de 55 000 € correspondant à l'estimation du Service des Domaines.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de ces affaires.

M. LE MAIRE.- Je vous rappelle que c'est le rapport qui avait été retiré et qui est représenté afin de répondre aux critères du droit.

Mme BARBET.- Je ne veux pas revenir sur cette délibération, mais plutôt sur un sujet qui est évoqué. J'avais fait la proposition de reloger le personnel communal et intercommunal du CAS dans l'ancien C.O.D.D.A. ; cela veut donc dire que le projet du centre d'hébergement d'urgence dans son extension est définitivement abandonné.

M. LE MAIRE.- Nous avons d'abord, dans un premier temps, effectivement proposé de reloger le personnel du CAS dans le bâtiment à côté. Et d'ailleurs, vous aurez observé tout à l'heure que, dans le cadre des autorisations de paiement anticipé, figurait la somme de 15 000 € pour ces travaux.

S'agissant de l'extension du centre d'hébergement, nous en avons discuté avec les responsables du centre social, notamment M. LARTIGUET, nous en avons parlé aussi avec la Communauté de Communes considérant qu'il y avait là une mission qui n'incombait pas à la seule commune d'Oloron Sainte-Marie et nous avons pensé que, dans un premier temps, il fallait avant d'agrandir la capacité de ce centre d'hébergement d'urgence, qui peut toujours se faire à l'extérieur, d'abord consolider la situation du centre social que vous connaissez bien et notamment mettre en place tous les moyens pour pouvoir, à partir de septembre, occuper d'une manière efficace le Centre Municipal d'Animation de Notre-Dame. C'est un choix pour l'avenir.

Nous n'excluons pas du tout le fait d'agrandir le moment venu le centre d'hébergement d'urgence sur le terrain qu'il occupe aujourd'hui, mais dans tous les cas, nous ne le ferons pas seuls, nous solliciterons le soutien de la Communauté de Communes. Effectivement nous ne pouvons pas tout seuls payer pour toutes les personnes qui viennent ici.

Mme BARBET.- Nous en avons discuté en Conseil d'Administration et avec Maylis DEL PIANITA au Centre social ; en tout cas, il y avait une cohérence d'unité de lieu sur ce lieu justement.

M. LE MAIRE.- Nous voulons la maintenir.

Mme BARBET.- Pour faire de la récupération de meubles, de vélos, un projet avait d'ailleurs été déposé par vos services dans le cadre du contrat de territoire pour que ce soit fait. Je pensais que c'était en bonne voie.

M. LE MAIRE.- À court terme, il proposait de réinstaller l'ensemble du mobilier dans des bâtiments à Laulhère ; nous nous sommes donnés ensuite un temps de réflexion pour savoir si nous maintenions le centre d'hébergement d'urgence à cet endroit-là avec une extension possible sur le terrain ou si, pourquoi pas, nous le mettions ailleurs. Le débat est en cours, il est lancé et la priorité qui nous a été donnée c'était d'abord le CMA. Sur le CMA, vous verrez apparaître des dépenses relativement importantes au prochain budget.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ?

M. UTHURRY.- Pourrions-nous convenir que ce que vous venez d'expliquer là - et qui ne ressortait pas, puisque nous étions restés lors du débat à la Communauté de Communes sur une commission relativement partagée sur la nécessité de porter attention au projet de centre social inscrit dans le contrat territorial – pourrait apparaître dans la délibération compte tenu du fait que cela a alimenté le débat ?

M. LE MAIRE.- Non, nous n'allons pas mettre cela dans une délibération concernant la désaffectation suivie du déclassement du domaine public d'un bâtiment industriel. Sinon je connais des juristes patentés qui trouveraient que c'est un peu saugrenu de mélanger les sujets. Que par contre, à l'issue de l'accord ou pas par la CAF du document qui a été rédigé sur le développement du Centre social dans les années qui viennent, il apparaisse

que ceci devienne priorité, oui, nous pourrions travailler là-dessus et nous poser la question comment répondre aux attentes qui sont celles du Centre social, à condition que ce soit subventionné par la CAF et par la Communauté de Communes.

Nous pourrions le cas échéant et le moment venu faire un rapport là-dessus. Nous n'allons pas tout mélanger. Franchement, cela n'a rien à voir.

Mme BARBET.- Ce projet d'extension du centre d'hébergement avait bien été déposé dans le cadre du Contrat de Territoire.

M. LE MAIRE.- Vous savez parfaitement que la situation financière de la commune étant ce qu'elle est, tout ce que vous avez écrit et posé dans le Contrat de Territoire ne se fera pas. Il y a des dépenses inscrites dans le contrat de territoire, non, non, non, nous avons repris les mêmes, vous avez juste rajouté, et je vous en ai remerciée tout à l'heure, la salle Scohy ; pour le reste, ce sont des opérations qui, pour la plupart, étaient déjà inscrites. Quand on met par exemple les sommes pour l'adaptation du Centre social La Haut, il est évident qu'à partir du moment où le Centre social va s'installer au CMA, le problème de l'accessibilité ne se pose plus dans les mêmes termes et que les sommes inscrites au Contrat Territorial ne correspondent plus à la réalité de ce que nous envisageons de faire.

Par contre, puisque nous n'allons pas utiliser la totalité de ce qui est inscrit au contrat pour l'accessibilité du Centre social, pourquoi ne pas réfléchir à voir comment ventiler pour le centre d'hébergement ? Je n'y vois pas d'inconvénient. Nous pouvons travailler là-dessus, mais nous ne pouvons pas mélanger les sujets dans la même délibération.

Mme BARBET.- Ce n'était pas pour mélanger les sujets, c'était pour savoir si cette extension du centre d'hébergement d'urgence, je le répète, était...

M. LE MAIRE.- Je vous répète aussi que ce n'est pas vraiment une priorité.

Mme BARBET.- Je répète qu'il y avait une grande cohérence à ce que cela soit fait sur ce lieu-là, l'état avait été fait.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas exclu.

M. BAREILLE.- Si vous relogez le personnel.

M. LE MAIRE.- Vous ne savez pas construire un bâtiment, vous ? Vous pouvez très bien construire un bâtiment neuf à côté d'un ancien. Aujourd'hui, il nous fallait répondre à une attente du personnel qui était d'installer le CAS sur le même lieu. Il s'est trouvé que c'était la solution la plus rapide, la plus simple qui, en plus, satisfaisait nos employés car ils ont le sentiment que le local qu'ils auront demain (Madame POTIN pourrait vous le dire) est encore plus adapté que celui qu'ils ont aujourd'hui. Nous répondons au problème au fur et à mesure qu'il se pose.

Concernant le CHU, je suis d'accord, mais pourquoi serions-nous les seuls à payer ? Nous pouvons nous poser la question. C'est un centre d'hébergement d'urgence. C'est le seul de tout le secteur, il n'y en a pas ailleurs. Nous sommes bien d'accord, il n'y en a pas dans les communes de la Communauté de Communes, il n'y a que nous qui l'avons. Pourquoi devrions-nous être seuls à payer cela ? C'est la question et il faudra en parler, il faudra parler de l'opportunité – et nous sommes tous d'accord sur le fait que c'est utile – il faudra parler de la localisation et je suis assez d'accord sur le fait que là ce n'est pas mal, mais il nous faudra aussi avoir les finances au bout. Et c'est une autre question.

Nous en parlerons dès que nous aurons la validation du contrat de projet, qui a été déposé par le Centre social auprès notamment de la CAF.

Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 8 abstentions et 25 voix pour.

Mme DEL PIANTA.- Je me suis abstenue à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais mais là, comme un projet va voir le jour, j'attends de voir.

La désaffectation suivie du déclassement du domaine public d'un bâtiment industriel, sis rue Jean Mermoz cadastré Al 145 est adoptée

**17 - DESAFFECTATION SUIVIE DU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
DE L'ANCIEN CAMPING MUNICIPAL SIS SECTEUR LAGRAVETTE
(PARCELLE AW1 ET AY 347)**

Mme POTIN.- Il est rappelé que la Ville est propriétaire d'un terrain comprenant l'ancien camping municipal sur le secteur de Lagravette, précédemment géré dans le cadre d'une délégation de service public qui s'est terminée le 31 décembre 2015. Il apparaît qu'en application de l'article L2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, le camping municipal est tombé « de fait » dans le domaine public de la commune, puisqu'il fut géré précédemment par Délégation de Service Public et était donc affecté à un service public.

La Délégation de Service Public s'étant terminée au 31 décembre 2015, il est à ce jour laissé sans affectation et il est donc permis de constater la désaffectation du lieu de toute utilisation par un service public.

Vu les articles que vous avez pu lire :

Considérant :

- que le camping municipal cadastré sur les parcelles AW1 et AY 134-6 Lagravette à Oloron Sainte-Marie est propriété de la Ville ; que le bien est entré de fait dans le domaine public de la commune,
- que le camping est fermé depuis le 31 décembre 2015 et resté sans affectation en service public depuis cette date,

Votre assemblée est invitée à :

- **CONSTATER** préalablement la désaffectation du domaine public du camping municipal sis secteur Lagravette, cadastré sur les parcelles AW1 et AY 134, justifié par l'arrêt de toute activité de service public sur ce lieu,
- **APPROUVER** son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cet acte.

M. LE MAIRE.- Qui intervient ?

M. GAILLAT.- Dans cette délibération, vous nous rappelez que le camping municipal était affecté à un service public. Puisque vous nous dites...

M. LE MAIRE.- Vous nous mettez au Tribunal Administratif, quand nous ne le disons pas, maintenant, nous le disons tout le temps. Chat échaudé craint l'eau froide.

M. GAILLAT.- Non, il est là pour dire le droit et s'il part de travers, c'est tout.

Vous nous dites que, puisque son mode de gestion, qui est une DSP, est terminé depuis le 31 décembre 2015, ce terrain est devenu sans affectation. Vous l'écrivez dans la délibération.

M. LE MAIRE.- C'est ce que dit la loi.

M. GAILLAT.- Avant d'aller plus au fond de cette délibération, permettez-nous d'observer que son libellé est susceptible de provoquer son annulation en l'état, car vous confondez le mode de gestion et la réalité de l'affectation de ce terrain. Votre délibération ne dit pas que la commune décide de ne plus rendre ce service public de camping municipal et que ce terrain sera donc affecté à d'autres activités qu'un camping.

M. LE MAIRE.- Non.

M. GAILLAT.- Contrairement à la délibération précédente, qui est extrêmement claire sur un bâtiment qui était utilisé par les services municipaux et qui n'est plus utilisé par les services municipaux...

Votre délibération ne dit pas, elle aurait dû le dire. Dès lors, n'ayant pas décidé par délibération de ne plus rendre ce service public et conservant ce terrain à destination d'un camping, vous ne pouvez pas le désaffecter. Si vous le faites ce soir, vous prenez le risque de voir cette délibération annulée. Nous vous faisons cette observation sous forme de conseil, car pour nous, là n'est pas le fond de cette affaire, mais vous nous avez suffisamment informés pour ne pas laisser cette question de fond juridique en l'état.

Comme la presse de ce jour nous fait un état des lieux assez complet, allons directement à l'essentiel. La gestion du camping est aux termes de l'article L 143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sous le contrôle et l'observation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants. Nous apprenons par votre délibération que le contrat de DSP se terminait le 31 décembre 2015, ce que nous savions, mais vous ne dites pas pourquoi vous avez décidé de ne pas le renouveler et de le rompre. C'est au sein de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) au vu du bilan financier et de l'activité présentée obligatoirement par le délégataire que cette décision aurait dû être prise, motivée et portée à connaissance du Conseil municipal.

Alors, puisque cela n'a pas été fait, nous vous demandons de porter à la connaissance du Conseil municipal les comptes rendus de la CCSPL de 2014 et de 2015 qui nous renseigneront sur la réalité de l'activité de cette DSP et sur les éventuels manquements justifiant son non-renouvellement.

En cas d'absence de toute réunion et d'observation de la CCSPL, c'est toute votre démarche qui serait placée dans le non-respect du Code Général des Collectivités Territoriales et de son article L 143-1. Mais comme nous imaginons que vous n'avez pas pu commettre cette faute, il reste votre volonté de vendre le camping.

Vous dites dans la presse ce jour que vous êtes toujours en train d'analyser les offres et les acquéreurs potentiels, que vous apprécierez le projet à l'aune de leur professionnalisme et dans ce métier d'hébergeur de loisir et de tourisme. Tout cela est bel et bon, mais nous pensons qu'il serait opportun d'associer très formellement à cette évaluation l'Office de

Tourisme Intercommunal dont l'avis sur les acheteurs, compte tenu du réseau des offices de tourisme et de sa connaissance de l'évolution de la demande, sera essentiel pour éclairer le choix du Conseil municipal.

D'autre part, compte tenu de l'environnement public, c'est-à-dire le stade municipal, de ces terrains et pour ne pas hypothéquer l'avenir, nous serons très attentifs à ce qu'au moins la parcelle qui borde les terrains d'entraînement reste propriété de la commune, afin que, en fonction du projet, elle puisse être éventuellement reversée dans le domaine du stade municipal.

D'ailleurs, sur l'ensemble, n'existe-t-il pas d'autres modes de gestion que la vente pure et simple permettant à l'initiative privée d'investir et de gérer pour rendre le meilleur service touristique possible tout en conservant la propriété communale des terrains ? Les avez-vous étudiés ? Nous savons qu'ils existent ailleurs, à vous de les travailler.

Entre parenthèses, voilà un beau projet pour le CESEL que vous avez installé mais aussi pour le Conseil consultatif de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais laquelle détient la compétence tourisme et, à ce titre, devrait donner son avis.

Qu'advierait-il de ces terrains si le futur propriétaire décidait pour des raisons économiques d'arrêter l'activité camping pour faire de l'immobilier et si une barre d'immeuble qui abîmera à jamais la fameuse perspective sur les Pyrénées du stade de Saint-Pée, connu de la France entière, venait à s'ériger ?

Vous le voyez, cette affaire, pour nous, reste très fragile, excusez l'euphémisme, pour des questions légales et réglementaires d'une part, mais encore, si elle est travaillée sur le fond pour être en adéquation avec le secteur du tourisme, elle peut correspondre à l'intérêt sur le long terme de notre commune.

Mais après tout, ne parlons-nous pas pour rien ce soir de ce projet. Car, une fois de plus, dans le registre bien fourni de l'écart entre les paroles et les actes, que devons-nous constater ? Vous dites dans la presse que rien n'est fait et que vous étudiez avec votre majorité les différentes solutions. Mais vous inscrivez une recette de 461 000 € au budget 2016 pour la vente du camping. Comment mieux nous dire que vous avez déjà conclu l'affaire, mais dans la plus totale opacité, opacité qui peut devenir..., chose que l'on n'espère pas...

M. LE MAIRE.- Que sous-entendez-vous ? Allez au bout !

M. GAILLAT.- Je dis qu'on espère qu'on n'ira pas à la faute.

Comme nous voulons être positifs et dans l'intérêt de la Ville, il faudrait stopper cette affaire qui, de notre point de vue, risque de partir vite en vrille. Remettez-nous tout cela sur de bons rails et faites travailler les instances que nous vous indiquons afin de revenir avec un projet bien d'aplomb dans toutes ses dimensions devant le Conseil municipal.

M. LE MAIRE.- Je m'attendais naturellement à ce genre d'intervention, mais, par ailleurs, les remarques qui sont faites sont nettement moins objectives et moins policées. Il y a des mots qui se sont tenus dans d'autres endroits qui sont nettement plus discourtois à l'égard d'un certain nombre de personnes dont moi-même.

M. GAILLAT.- Par qui ?

M. LE MAIRE.- Par vous.

M. GAILLAT.- Ah bon, dites-le.

M. LE MAIRE.- Je suis désolé, les conversations privées, nous les aurons en privé.

M. GAILLAT.- Vous m'accusez publiquement, donnez vos sources publiquement !

M. LE MAIRE.- Je sais trop, Monsieur GAILLAT, combien vous êtes capable de vous lever pour me « foutre un coup de poing dans la gueule » pour ne pas ce soir vous tenter. Nous avons déjà eu l'expérience, elle a été filmée et croyez-moi, abondamment. Maintenant je voudrais répondre.

M. GAILLAT.- Vous avez une expérience avec moi, vous plaisantez ! Vous venez de m'accuser publiquement, vous donnez vos sources publiquement. Sinon vous retirez...

M. LE MAIRE.- C'est vous qui êtes d'ailleurs discourtois et je ne retire rien. C'est moi qui ai la police ici, premier point.

Deuxième point, je vais parler du fond car c'est ce qui nous intéresse. Je voudrais d'abord qu'il soit entendu une fois pour toutes que nous avons un problème avec ce camping depuis des années et des années, que l'évolution du chiffre d'affaires qui apparaît dans le document que vous avez vous-mêmes fait faire en 2011, est là pour démontrer que la gestion de ce camping, qu'elle ait été dans un premier temps en régie municipale, du temps du Dr HEBRARD, ou depuis dans le cadre d'une DSP, avec des délégataires qui se sont succédé et qui avaient (on va dire, pour être très poli) des modes de gestion relativement différents, faisait que le chiffre d'affaires baissait et que ce n'était pas pour nous une bonne affaire économique ou touristique.

M. GAILLAT.- Malgré les investissements de la commune.

M. LE MAIRE.- Justement, et c'est bien parce que, justement dans le document que vous avez fait faire, il apparaît que pour mettre ce camping à peu près en état et en faire un outil de développement moderne, il faut, pour simplifier, 1 million hors taxe de travaux avec la maîtrise d'œuvre et que nous avons considéré que, dans l'état de la situation budgétaire de notre Ville, nous n'étions pas aujourd'hui en capacité d'investir une somme pareille dans ce camping.

À partir de là, quelle est la solution ? Continuer avec un camping qui se délabre ? C'est impossible. Investir 1 M€ ? Nous ne les avons pas. Ou le vendre et prendre un professionnel qui saura gérer pour éviter le problème immobilier que vous avez cité et prendre un professionnel qui, parce que c'est son affaire, va essayer de faire en sorte que le camping fonctionne et qu'il soit un plus dans l'économie touristique de notre région. C'est le choix que nous avons fait. J'ajoute d'ailleurs que le coût de la vente (j'en parlerai tout à l'heure) serait aussi de nature malgré tout à rentrer dans le budget communal et à nous aider dans le cadre de notre désendettement.

Mais je voudrais parler d'abord de la Commission de Service Public.

M. GAILLAT.- Puis-je vous arrêter deux secondes ? Sur le fond des choses, comme vous dites, c'est nous qui avons fait faire l'étude, car nous étions conscients de la difficulté de ce camping, donc, nous connaissons très bien l'affaire et sur le fond des choses, nous partageons assez le point de vue qu'effectivement, comme cela se passe ailleurs en France, faire gérer un camping par l'initiative privée n'est pas forcément une bonne chose dans l'intérêt d'une commune et dans l'intérêt des collectivités locales.

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas fini, vous dites des choses importantes. Vous avez parlé de la délégation de service public, vous avez oui dire rapidement qu'elle s'était... vous ne lisez pas la presse, vous avez pris vos renseignements ailleurs, je le sais. Évidemment,

vous êtes allé voir, ne serait-ce que la délégataire, vous avez pris contact avec la délégataire, vous n'auriez pas écrit cela, c'est sûr. Que s'est-il passé ?

M. GAILLAT.- L'article dans la presse, je suis désolé...

M. LE MAIRE.- Monsieur GAILLAT je voudrais finir.

M. GAILLAT.- Ce n'est pas moi qui intervins dans la presse

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas la presse qui fait les décisions, ce sont encore les assemblées et c'est ici que se pratique le débat démocratique et pas dans les colonnes des journaux.

Pour que cela soit bien clair, la délégation de service public, vous l'avez dit vous-même, s'est terminé le 31 décembre 2015. Cela ne pouvait pas vous échapper, vous le saviez. Qu'avions-nous donc comme possibilité ?

M. GAILLAT.- Réunir la Commission consultative...

M. LE MAIRE.- Attendez, je vais vous répondre, laissez-moi parler. Nous n'avions pas 15 solutions. La première était de renouveler la Délégation de Service Public et il fallait réunir la Commission ou bien de ne pas renouveler la Délégation, il n'y en a pas besoin. Je vous lis l'article qui n'est pas comme vous avez dit...

M. GAILLAT.- La Commission doit recevoir le délégataire qui explique à la commission comment...

M. LE MAIRE.- Laissez-moi vous expliquer, je vais vous lire l'article qui crée la Commission. Ce n'est pas l'article L143, comme vous avez dit, c'est l'article L 1413-1 qui parle de la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Alors que nous dit-il : « *La Commission est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur* (il y a 4 points)

- *Premièrement, tout projet de délégation de service public avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues par l'article...* En l'occurrence, ce n'est pas le cas puisque nous ne faisons pas une délégation de service public.

- *Deuxièmement, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière avant la décision portant création de régie.* Nous ne faisons pas une régie, donc nous ne réunissons pas la commission.

- *Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues.* Ce n'est pas un partenariat, puisque nous vendons.

- *Quatrièmement, tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement avant la décision d'engager le service.*

Voilà les quatre motifs qui justifient la réunion, la consultation par l'assemblée délibérante de cette Commission Consultative des Services Publics Locaux. En aucun cas, le fait de décider de vendre ou de ne pas vendre. Qui décidera de vendre ? Nous, ici en Conseil municipal et ce soir, la délibération que vous avez ne porte pas sur le fait de vendre, mais simplement sur le fait de dire qu'à partir du moment où il n'y a plus de Délégation de Service Public, nous ne sommes plus dans le cadre d'un service public depuis le 31 décembre et à partir de là, nous sommes dans un terrain qui aujourd'hui est

libre et non utilisé, et donc, nous proposons qu'il rentre dans le domaine privé de la commune et que nous puissions le vendre.

Le dernier point, sur le prix.

M. GAILLAT.- Excusez-moi, vous vous y prenez très mal...

M. LE MAIRE.- Je sais bien, nous sommes nuls !

M. GAILLAT.- Vous vous y prenez très mal, je regrette. Regardez, sur le fond, nous sommes presque d'accord sur le fait qu'effectivement c'était à la commune de faire... Sauf que vous vous y prenez mal et dire aujourd'hui que parce que l'on arrête une DSP, on peut passer dans le domaine privé, c'est faux. Puisque ce terrain peut être affecté à un camping, contrairement à la DIA précédente.

M. LE MAIRE.- Ce n'est plus la même chose. Ce n'est plus le domaine public de la commune.

M. GAILLAT.- Si vous m'aviez écouté...

M. LE MAIRE.- Nous annulons.

M. GAILLAT.- Est-ce que la commune a délibéré pour renoncer à vendre... Que vous n'ayez pas eu besoin, Monsieur le Maire, de réunir la Commission éventuellement, nous vous l'accordons, par contre, vous avez obligation de la créer. Donc, vous voulez bien me donner la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la commune d'Oloron.

M. LE MAIRE.- Je suppose qu'elle a été créée lors de la mise en place du Conseil municipal.

M. GAILLAT.- Absolument pas.

M. LE MAIRE.- Et si cela n'a pas été le cas, c'est une erreur.

M. GAILLAT.- Et en 2014, la délégataire aurait dû venir devant la Commission...

M. LE MAIRE.- Combien de fois est-elle venue chez vous ? Nous n'avons rien trouvé dans les archives.

M. UTHURRY.- André LABARTHE était présent. Il l'animait.

M. LE MAIRE.- Que voulez-vous faire ?

M. GAILLAT.- Si vous ne l'avez pas créée, vous êtes dans l'illégalité.

M. LE MAIRE.- Alors, je retire le rapport. Nous allons vérifier juridiquement tout cela et il y aura une séance exceptionnelle du Conseil municipal la semaine prochaine pour parler de cette affaire, après que nous ayons vu avec les juristes où nous en sommes précisément.

S'agissant du prix, ce sera évidemment le prix des Domaines qui ne peut plus être le même qu'autrefois, car il y a un PPRI, ce qui ne vous a pas échappé, si vous lisez ce matin le journal, vous n'avez qu'à voir les photos pour voir que nous sommes impactés dans ce secteur.

Nous allons vérifier tout cela, si la Commission est nécessaire ou pas. Si c'est le cas, nous la réunirons et il y aura Conseil municipal la semaine prochaine sur ce rapport.

M. GAILLAT.- Cela veut dire qu'elle n'existe pas.

M. LE MAIRE.- Non, je n'ai pas dit qu'elle n'existait pas, j'ai dit que je ne sais pas si elle doit se réunir ; pour moi, elle ne se réunit pas.

M. MAILLET.- Vous devez poser la question aux membres présents de cette assemblée.

M. LE MAIRE.- Je n'ai plus de souvenir de la première séance du Conseil municipal en 2014 où nous avons nommé les personnes dans 50 000 commissions. Vous le savez bien et je n'ai pas souvenir comme cela, si la Commission est nommée ou pas.

Nous allons vérifier tout cela. Nous ferons les choses tout à fait en règle. Il y aura une session spéciale.

M. GAILLAT.- Si elle n'est pas nommée, il faudra la nommer.

M. LE MAIRE.- Tout sera fait dans les règles.

M. GAILLAT.- Retenez que vous devez également faire délibérer le Conseil qui doit renoncer à rendre...

M. LE MAIRE.- Attendez, Monsieur GAILLAT, ce n'est pas vous qui allez me dire ce que je dois faire. Nous allons nous renseigner auprès des juristes et ce sont eux qui vont nous dire ce que nous avons à faire.

M. GAILLAT.- Sur le dernier point de la déclaration, vous avez bien mis en recettes au budget 2016, 461 000 €.

M. LE MAIRE.- Vous êtes bien d'accord, Monsieur GAILLAT, que vous n'avez pas voté un budget.

M. GAILLAT.- Si vous mettez en recettes quelque chose, cela veut dire que vous connaissez l'acheteur.

M. LE MAIRE.- Non, je connais le prix des Domaines,

M. GAILLAT.- Vous avez négocié avec l'acheteur le prix de vente.

M. LE MAIRE.- Je connais le prix des Domaines, je connais 5 acquéreurs potentiellement intéressés. Et je connais la proposition la plus intéressante de l'un d'entre eux.

M. UTHURRY.- Le prix des Domaines correspond au prix que vous avez marqué sur le DOB.

M. LE MAIRE.- Avec la marge de négociation possible.

M. UTHURRY.- C'est combien ?

M. LE MAIRE.- 20 %, même pas, 18 %.

M. UTHURRY.- Nous demandons que cela soit retiré.

M. LE MAIRE.- Ne vous inquiétez pas. Que croyez-vous ? Que je cherche...

M. GAILLAT.- Comme il n'y a pas de plan et que deux parcelles sont concernées, dans le prix...

M. LE MAIRE.- Ce soir, le rapport ne porte pas sur la vente, nous parlerons de la vente lorsqu'elle se présentera. Vous saurez le prix quand nous aurons un acquéreur avec un nom et une proposition d'achat avec un prix, mais nous ne l'avons pas.

M. GAILLAT.- Vous avez le prix, puisque vous l'avez inscrit au budget.

M. LE MAIRE.- Mais non, c'est une estimation, vous le savez bien.

M. GAILLAT.- Les 461 000, c'est une estimation ? Vous me diriez 480 000 €, je vous croirais.

M. LE MAIRE.- J'ai baissé de 20 %, c'est tout, en fonction des surfaces vendues. Ce que vous avez dit sur les berges, sur le terrain derrière...

M. GAILLAT.- Si vous avez la recette, c'est que vous avez l'acheteur et que vous avez négocié avec lui le prix. Il s'agit de l'ensemble du camping, c'est-à-dire la partie où il y a les chalets et la partie...

M. LE MAIRE.- Nous verrons cela le moment venu. Le rapport est retiré et il y aura Conseil la semaine prochaine. Vous pouvez en parler pendant trois heures si vous voulez. Je veux voir si ce que vous dites est sensé ou pas.

M. GAILLAT.- Je trouvais que nous avions une discussion intéressante. C'est dommage de l'interrompre.

18 - CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL LOCAL D'OLORON : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR.

M. LE MAIRE.- C'est le règlement intérieur du CESEL qui a été adopté par le CESEL lui-même et qui vous est soumis. Cela n'ouvre pas de discussion.

M. UTHURRY.- Si, j'allais vous dire justement, voilà un point qui nous rapproche, cette espèce d'élan irrésistible pour la démocratie participative. Je le vis pratiquement une fois par mois en étant auditionné au niveau du CESER régional qui nous interroge sur les sujets qui seront débattus lors des séances plénières. Je le vis aussi avant toutes les Commissions Permanentes, puisque nous avons des formes d'assemblées qui intègrent la société civile et notamment les membres du CESER et nous avons bien compris que, dans cet endroit-là, le terme de confidentialité a été remplacé par le terme de transparence. Il se trouve aussi que je lis le journal et la presse quotidienne et que j'ai lu ce matin que la *transparence était une altération de la démocratie.*

M. LE MAIRE.- Arrêtez !

M. UTHURRY.- Laissez-moi aller jusqu'au bout ! Soit vous reniez ce que vous avez dit...

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas dit cela.

M. UTHURRY.- Et que le journaliste, comme d'habitude, s'est trompé ou n'avait pas son appareil allumé, soit vous l'assumez et vous dites que le CESEL pourrait disparaître au nom de la transparence. Alors là, moi je ne participerai pas à ce vote qui ressemble encore une fois à une menace en l'air et à une mascarade.

M. LE MAIRE.- Pas du tout, Monsieur UTHURRY. C'est moi qui ai voulu que l'on garde les comités de quartiers que vous aviez instaurés. Nous aurions pu les supprimer. C'est moi qui ai voulu pour que la réflexion soit plus large que l'on crée le CESEL qui est un lieu dans lequel on aborde des sujets de manière un peu plus large que ce que l'on fait simplement dans la vie des quartiers. Vous n'allez pas m'accuser, on avait mis en place à l'époque le Conseil Consultatif Oloronais qui était le promoteur de tout cela à Oloron Sainte-Marie, de vouloir y mettre fin. Ce n'est pas cela du tout. J'ai dit que le CESEL est un lieu de réflexion, un lieu de proposition, un lieu d'enrichissement des dossiers. Cela ne peut pas être un lieu dans lequel on s'approprie les dossiers pour les zigouiller dès le

lendemain et donc, tout simplement le CESEL continuera ses travaux, mais les réunions se feront...

Non, Monsieur ADAM, vous êtes mal placé pour faire des gestes ! Vous allez voir après.

(Protestations)

M. UTHURRY.- Monsieur ADAM ne parle pas dans le Sud-Ouest...

M. LE MAIRE.- Il passe sa journée à me critiquer.

M. UTHURRY.- Ce n'est pas Monsieur ADAM qui vous a interviewé dans le Sud-Ouest.

M. LE MAIRE.- Non, ce n'est pas Monsieur ADAM. Je réponds que le CESEL est un lieu dans lequel on étudie, on réfléchit, on apporte ses idées et on essaie de faire avancer et pas un lieu dans lequel on vient faire son marché pour casser tous les projets de la municipalité. C'est pour cela que le CESEL continuera à présenter les dossiers en amont, mais peut-être un peu moins tôt que nous ne l'avons fait cette fois-ci. Nous l'avons fait dix jours avant, en pensant que c'était un élément de transparence, nous n'avions rien à cacher et finalement on s'en sert pour nous « castagner ».

M. UTHURRY.- Vous démentez donc...

M. LE MAIRE.- Je démens tout à fait, le CESEL continuera.

M. UTHURRY.- La presse, avec des guillemets...

M. LE MAIRE.- Je m'en suis expliqué avec les journalistes à midi, je n'ai jamais dit que je voulais supprimer le CESEL, j'ai dit que je voulais organiser autrement les travaux pour que ce soit, encore une fois, un lieu de construction et pas de démolition.

M. UTHURRY.- Je ne participe pas à ce vote qui est une mascarade, compte tenu de la distorsion entre les propos et les affaires et sous la menace de caméras. Je ne savais pas qu'il y avait des caméras.

Il paraît que vous vous êtes « fritté » avec Jean-Etienne GAILLAT sous le regard d'une caméra.

M. LE MAIRE.- C'est pendant la campagne électorale, vous ne pouvez pas l'ignorer, vous étiez devant !

Vous vous abstenez ou vous votez contre ?

M. UTHURRY.- Je ne participe pas à ce vote qui est une mascarade.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 8 personnes ne participent pas au vote. 25 voix pour. Il est adopté.

Conseil Économique, Social et Environnemental Local d'Oloron : le règlement intérieur est adopté

M. GAILLAT.- Pour égayer ma soirée, vous prenez Monsieur ADAM avant moi ou après moi !

M. LE MAIRE.- Monsieur ADAM est moins costaud que vous. Je commencerai par lui.

M. UTHURRY.- Méfiez-vous !

19 - MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. DALL'ACQUA.- Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Direction vie de la cité.

1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée.

Service communication et relations publiques.

1 poste de responsable de la communication à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée.

Direction des services techniques.

1 poste de chargé de mission Énergie à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée aussi.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 5^{ème} échelon du grade de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe (indice brut 497 indice majoré 428).

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le rapport présenté.
- **VOTER** les crédits nécessaires aux créations de poste proposés.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

La modification du tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité.

DIRECTION VIE DE LA CITE

20 - APPROBATION DE LA « ZONE TAMPON » PROTEGEANT L'EGLISE SAINTE-MARIE.

M. CORBIN.- Le caractère exceptionnel de l'édifice dénommé « église Sainte-Marie » s'illustre par son inscription sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO.

Le 16 septembre 2015, une réunion sur les chemins de Saint Jacques de Compostelle a permis d'aborder la zone tampon destinée à protéger l'édifice.

Cette zone tampon de l'église Sainte-Marie sera intégrée à l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) et sa délimitation conclue entre l'Architecte des Bâtiments de France et les services de la commune.

L'intégration de cette zone tampon dans un secteur déjà couvert par l'AVAP ne générera donc aucune servitude ni aucune contrainte.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la zone tampon protégeant l'église Sainte-Marie, inscrite sur la liste du patrimoine mondial en application de la convention adoptée par l'Unesco en 1972 rendant ainsi effective la labellisation Unesco.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

La zone tampon protégeant l'église Sainte-Marie est adoptée à l'unanimité

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

21 - REGIE D'EAU POTABLE : DEGREVEMENTS D'EAU 2015.

M. LE MAIRE.- C'est une information.

M. ROSENTHAL.- Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE ACTE** des dégrèvements qui ont été accordés pour l'année 2015 sur les factures d'eau potable en raison de surconsommations liées à des dysfonctionnements avérés sur les installations privées. Montant : 3 570,58 €

22 - REGIE D'ASSAINISSEMENT : DEGREVEMENTS D'EAU 2015.

M. ROSENTHAL.- C'est la même chose mais pour la part assainissement. Le montant est de 7 642,49 €.

M. LE MAIRE.- Merci

23 - REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIAEP

Mme POTIN.- C'est le Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'eau potable d'Ogeu-les-Bains.

Adhésion des communes de Gan et Monein au SIAEP d'Ogeu-les-Bains

Par courrier en date du 29 septembre 2015, la préfecture des Pyrénées-Atlantiques a fait parvenir au Président du SIAEP d'Ogeu-les-Bains le projet de S.D.C.I. pour avis.

Le SIAEP d'Ogeu-les-Bains, créé en 1946 regroupe :

☛ 9 communes membres : Buziet, Buzy, Escou, Escout, Estialescq, Herrère, Lasseube, Lasseubétat, Ogeu-les-Bains.

☛ Des collectivités clientes pour lesquelles le SIAEP assure la fourniture d'eau potable :

. Le SIAEP d'Estos, Ledeuix, Verdets

. La commune de Goès

. La commune d'Oloron Sainte-Marie.

Le SIAEP d'Ogeu-les-Bains assure depuis 1971 les prestations de production et de distribution d'eau potable pour le compte de la commune de Monein (quartier Laring) et depuis 1975 pour le compte de la commune de Gan (quartier Bélair).

Il convient de régulariser cette situation par l'adhésion des deux communes susvisées.

Après rencontre avec ces communes, elles ont confirmé leur souhait d'adhérer au SIAEP d'Ogeu-les-Bains de manière à régulariser leur situation. Il convient donc de modifier les statuts du syndicat pour porter le nombre d'adhérents de 9 à 11, les communes déléguées devant délibérer sur cette modification afin que le Préfet puisse prendre l'arrêté correspondant.

Votre assemblée est invitée à :

- **ADOPTER** le présent rapport,
- **ACCEPTER** l'adhésion des communes de Monein et de Gan pour régulariser juridiquement la situation actuelle,
- **DEMANDER** à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté correspondant,
- **AUTORISER** Monsieur le Président du SIAEP d'Ogeu-les-Bains à engager toutes les démarches administratives nécessaires relatives à cette procédure.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité. Tout le monde s'en moque.

M. UTHURRY.- Non, non, nous votons pour.

Le registre des délibérations du Comité Syndical du SIAEP est adopté à l'unanimité

24 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES PRIVEES DU LOTISSEMENT « DARMAILLACQ »

M. ROSENTHAL.- Vu la demande en date du 15 décembre 2015 du Président de l'association syndicale du lotissement « Darmaillacq », demandant le classement dans le domaine public communal de la voirie dénommée rue Henri Michaud, Jacques Ellul, Flora Tristan.

Vu le Code de la Voirie Routière stipulant que les délibérations de classement sont dispensées d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Considérant que le classement envisagé n'aura aucune conséquence sur les fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies.

Votre assemblée est invitée à :

- **ACCEPTER :**

- . le transfert amiable de propriété précédemment cité,
- . l'imputation à la charge de l'association syndicale du lotissement « Darmaillacq » de l'ensemble des coûts liés aux transferts (bornage, acte notarié etc.) ainsi que tous frais annexes.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le classement dans le domaine public communal des voies privées du lotissement Darmaillacq est adopté à l'unanimité.

**25 - DECLASSEMENT D'UNE SECTION DE LA R.D. 919 SUR LA COMMUNE
D'OLORON SAINTE-MARIE POUR RECLASSEMENT DANS LA VOIRIE
COMMUNALE ET CLASSEMENT DE LA RUE PIERRE ET MARIE-
CURIE DANS LA VOIRIE DEPARTEMENTALE.**

M. ROSENTHAL.- C'est un échange qui va se faire avec le Département. Le Département a sollicité la commune d'Oloron Sainte-Marie afin, d'une part, de déclasser une section de la route départementale 919, c'est-à-dire l'avenue du Corps Franc Pommiès dans la voirie communale et, d'autre part, de classer la rue Pierre et Marie Curie dans la voirie départementale afin de permettre une continuité d'itinéraire.

La commune d'Oloron Sainte-Marie accepte le déclassement de cette section de route départementale en l'état pour le reclassement dans la voirie communale.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le déclassement d'une section de la R.D. 929 sur la commune d'Oloron Sainte-Marie.

- **SAISIR** le Conseil départemental pour qu'il délibère sur le classement dans son domaine public routier de la voie communale dite rue Pierre et Marie Curie.

M. LE MAIRE.- Pour information, il y aura dans un prochain Conseil municipal, peut-être même le prochain, un rapport assez important concernant le déclassement de toutes les rues départementales suite à la fin de la déviation Gabarn – Pont Laclau, la déviation du contournement d'Oloron Sainte-Marie. Donc un rapport listera à la fois les voies susceptibles d'être déclassées, l'argent que le Conseil départemental prévoira pour les refaire, la part qui incombera à la commune pour les abords et les années au cours desquelles ce sera programmé, l'objectif étant de les refaire toutes dans les quatre ans.

Je suppose, Madame GASTON et Madame BARBET, que c'est un dossier que vous verrez dans les mêmes termes au Conseil général, puisque les délibérations sont forcément les mêmes.

Mme BARBET.- Une question, entre parenthèses, j'ai fait une demande pour une salle de réunion...

M. LE MAIRE.- J'ai répondu favorablement, vous m'avez demandé la salle ici pour réunir les services, vous-même et la mairie et je vous ai répondu favorablement. Ce n'est peut-être pas encore arrivé, mais j'ai signé il y a trois jours.

Mme BARBET.- Merci.

Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le déclassement d'une section de la RD 919 sur la commune d'Oloron Sainte-Marie pour reclassement dans la voirie communale et classement de la rue Pierre et Marie Curie dans la voirie départementale est adopté à l'unanimité

26 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER : RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION.

M. LE MAIRE.- Vous avez la liste. Je suppose qu'elle ne pose pas de problème particulier, sauf si vous avez trouvé quelque chose qui ne va pas.

DIVERS

27 – QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE.- Nous passons aux motions, et comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je ferai ensuite une information à l'assemblée.

Une première motion du groupe majoritaire vous a été distribuée ; elle porte sur :

DEVIATION D'OLORON

Voulez-vous qu'on vous la lise ou bien sommes-nous d'accord pour solliciter de l'État et du Département une levée de la situation de blocage dans laquelle nous sommes aujourd'hui pour la réalisation de cette déviation ?

La lisons-nous ? Êtes-vous d'accord sur le principe ? Pas de problème.

M. UTHURRY.- Je suis d'accord sur le principe mais, encore une fois, c'est une motion qui est portée par le groupe majoritaire.

M. LE MAIRE.- Non, cela deviendra la motion du Conseil municipal.

M. UTHURRY.- Cela devient la motion du Conseil municipal et pourquoi pas ? Nous sommes plusieurs ici à avoir adhéré depuis longtemps au principe d'une déviation d'Oloron, non pas une déviation qui ne serait qu'un aspirateur à véhicules, mais une déviation qui permettrait de diluer la circulation, de la fluidifier, de desservir au passage les zones économiques qui accueillent des camions, y compris jusqu'à Bidos, avec la zone logistique que va créer MESSIER

M. LE MAIRE.- Gurmençon.

M. UTHURRY.- Je trouve que cette délibération a du sens, et va dans le bon sens et que justement il ne faut pas essayer de s'en disputer la paternité. Je la connais par le détail, je dois en avoir suivi toutes les évolutions dans le cadre du contrat de Plan État-Région, je sais comment cette déviation est arrivée. C'était d'ailleurs le seul projet qui est arrivé en troisième lecture du contrat de plan État-Région proposé par le Premier Ministre au Préfet de Région, puisque dans les deux premières motions en lecture, tout le volet routier était consacré à la rocade de Bordeaux. On peut le comprendre vu les millions d'heures qui sont perdues dans les embouteillages de la rocade de Bordeaux. On peut comprendre aussi que la jonction de l'A 63 à la rocade de Bordeaux va faire en sorte qu'elle sera saturée le jour de son inauguration, mais nous avons discuté avec le président du Conseil général de l'époque, avec le Président de la Région qui est allé – et j'y étais – rencontrer à deux reprises le ministre des transports. Nous avons permis que cette déviation soit la deuxième.

Tout le monde a concouru à ce que cette rocade devienne une réalité dans un projet immédiat, avec une participation à 50 % de l'État, ce qui ne se reproduira pas de sitôt. Je suis aussi déçu que vous qu'une suite républicaine ne soit pas donnée à ce projet.

Dans les grandes lignes, je suis étonné que Jean-Jacques LASSERRE, vous le stipulez, qui avec vous, avec d'autres, avec nous, a affirmé la pertinence de ce projet, se retire brutalement et marque dans le marbre d'une certaine manière avec 25 % de participation que ce projet ne se réalisera pas. Je suis d'autant plus étonné que j'ai participé au titre de la Région avec lui - et vous y étiez pour partie - à des réunions dans lesquelles nous avons effectivement dit que, du point de vue de la Région, il était difficile d'aller sur les routes car ce n'était pas notre domaine, nous sommes sur des alternatives aux transports routiers mais que sur les domaines partagés, notamment le très haut débit, notamment les travaux de l'université de Pau et des Pays de l'Adour, nous pouvions effectivement repasser sur les stations dans le domaine touristique et de l'accessibilité aussi, mais pas dans le domaine des remontées mécaniques ni de la neige artificielle.

Pour ma part, effectivement, je suis prêt à adhérer à cette motion, à la condition qu'elle ne soit pas le support de querelles politiciennes qui revendiqueraient les uns plus que les autres la paternité de ce projet.

M. LE MAIRE.- Il faut quand même rappeler que ce projet-là, certes, vient d'être inscrit au contrat de plan État-Région mais que c'est un projet extrêmement ancien. En réalité, il n'est que l'aboutissement de ce qu'on appelait à l'époque la Pau – Oloron, vous vous rappelez qu'en fait, elle s'arrêtait à Gurmençon. C'est une vieille affaire où tout le monde s'est succédé, que tout le monde a défendu. Il nous paraît dramatique qu'au moment où après tant d'années d'attente nous obtenons enfin l'inscription au contrat de plan et les financements adéquats, l'un des deux partenaires, à mon avis méprisant un peu le principe de continuité républicaine, car en principe l'engagement d'un exécutif est suivi par l'exécutif qui lui succède, revienne sur la décision.

Nous avons été un peu surpris par ce que nous avons lu dans « *la République* » de samedi, dans laquelle à propos du Pau – Canfranc, un article s'intitulait « le combat sera aussi politique », et justement Jean-Jacques LASSERRE dit : « Il faut que l'on inscrive l'action des collectivités dans l'urgence et l'urgence c'est le contournement d'Oloron et la réhabilitation de la RN 134. Le reste on verra bien ». Si l'urgence, c'est le contournement d'Oloron, c'est le moment de le prouver en inscrivant les crédits qui étaient prévus au départ.

L'objet de la motion est simplement d'essayer de rouvrir le dialogue, de remettre les gens autour d'une table et de leur dire : travaillons ensemble car nous avons besoin de cette déviation.

Mme GASTON.- C'est une délibération assez brutale qui est arrivée sur table le jour de la session, alors que les négociations n'étaient pas terminées et nous avons demandé à Jean-Jacques LASSERRE de la motiver, de continuer les négociations, parce que plafonner et restreindre la part du Département à 25 %, alors qu'elle était à 50 %, nous trouvons que c'était un peu...

M. LE MAIRE.- Je ne veux pas polémiquer. Je m'étonne que quand j'ai mis une délibération de 55 000 € sur table, je me suis retrouvé au Tribunal administratif et que lorsque lui met sur table une délibération de 17 M€, finalement, elle passe comme cela. C'est un peu surprenant. Je trouve que 17 M€ d'inscription de crédit, 17 M€ retirés du projet initial, et cela sur un papier mis sur table.

Mme GASTON.- Il a l'impression qu'il met une certaine pression.

M. BAREILLE.- Je voterai cette motion et j'en profite, juste deux minutes, pour qu'aucun lien ne puisse être fait avec le barreau Poey-de-Lescar - Gabarn pour lequel je réitère mon opposition absolue et si je peux me permettre, par contre, marquer ma solidarité vis-à-vis des villages au-dessus qui aimeraient bien avoir des contournements aussi.

M. LE MAIRE.- Nous en parlerons. Il faut être clair. Le problème d'Oloron Sainte-Marie c'est la déviation Gabarn Gurmençon en priorité, et ensuite, c'est sûrement l'amélioration ou la nouvelle Pau – Oloron, en tout cas, une voie un peu améliorée. C'est certain et bien sur la modernisation de la 134 en vallée d'Aspe.

Je mets la motion aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité.

La motion sur la déviation d'Oloron est adoptée à l'unanimité.

Maintenant, Monsieur BAREILLE, vous avez proposé une motion sur l'hôpital.

MOTION POUR LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SOINS SUR OLORON SAINTE-MARIE LE HAUT-BEARN ET LA SOULE

M. BAREILLE.- Cela devrait aller assez vite. J'allais vous proposer d'inverser l'ordre.

M. LE MAIRE.- J'ai envie de vous dire que nous sommes d'accord sur la motion sur l'hôpital. De la même manière que nous avons été d'accord sur la déviation, nous pouvons décider que nous sommes d'accord sur l'hôpital.

M. BAREILLE.- Nous avons été d'accord jusqu'à ce soir...

M. LE MAIRE.- Qui est contre la motion sur l'hôpital ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité.

M. BAREILLE.- Très bien.

La motion pour le maintien et le développement de l'offre de soins sur Oloron Sainte-Marie, Le Haut-Béarn et la Soule est adoptée à l'unanimité

M. LE MAIRE.- Puis-je vous demander, Monsieur BAREILLE, j'en ai le droit par le règlement intérieur, mais je vais vous le demander quand même, de reporter à plus tard la délibération sur le GMT et les collectivités territoriales.

M. BAREILLE.- C'est ce que je proposais dans la lettre que je vous ai fait passer, de prendre date et de l'inscrire à un prochain conseil municipal.

M. LE MAIRE.- Parfait.

M. BAREILLE.- Non pas comme une question d'actualité, mais comme une vraie question.

M. LE MAIRE.- D'accord, nous verrons cela ensemble.

LE BAGER

M. BAREILLE.- Je vous écrivais des choses très simples, nous sommes alertés (c'était avant la presse d'aujourd'hui, mais nous étions déjà alertés) quant à l'exécution de travaux de forage dans le cadre, semble-t-il, des études que vous avez autorisées ; d'importantes dégradations sont constatées du fait notamment du passage de gros engins (terrain défoncé, arbres arrachés...) Nous sommes préoccupés par ces dégradations qui, en toute logique, devraient donner lieu à la remise en état du site...

La question précise est la suivante : avez-vous pris les dispositions utiles en ce sens ?

Et deuxième question générale : concernant ce dossier, pouvez-vous nous informer des derniers développements ?

M. LE MAIRE.- Nous sommes d'accord qu'il s'agit d'une question d'actualité. Nous n'allons pas forcément ouvrir le débat ; nous pourrions le faire à un autre moment quand un dossier concernera cette affaire. Mais je vais vous répondre sur les différentes questions que vous posez.

D'abord, la Ville était évidemment au courant des sondages réalisés au Bager pour vérifier si les matériaux susceptibles d'être extraits contenaient ou ne contenaient pas de l'amiante. Ces sondages ont d'ailleurs été réalisés sous le contrôle et par un représentant du BRGM, organisme tout à fait officiel qui est venu travailler. Pourquoi étions-nous au courant ? Parce que dans la délibération initiale qui avait autorisé l'entreprise GC Conseil à effectuer des études sur un total d'à peu près 300 hectares, il était précisé que des études concernaient la faune et la flore mais que, le cas échéant, des sondages étaient nécessaires pour vérifier la qualité du matériau et si ce matériau était utile ou pas à une exploitation. Il est clair que s'il y a de l'amiante dans le matériau, c'est fini. S'il n'y a pas d'amiante, par contre, les études peuvent continuer. Cela figure en toutes lettres dans l'autorisation que nous avons donnée à la société GC Conseil pour mener les études sur le territoire.

Ceci étant, nous avons effectivement été alertés, nous aussi comme vous, et nous avons essayé de vérifier auprès de nos services ce qu'il s'était passé. Il apparaît que les engins, à l'exception d'une bande de 50 mètres, ont utilisé les chemins forestiers existants. Certes, ces chemins forestiers ne sont pas exploités tous les jours, puisqu'en général ils servent pour des coupes qui ont lieu tous les dix ans ou les cinq ans, je ne sais pas, il faudrait voir le rapport de gestion de la forêt que nous avons avec l'ONF, mais en tout cas, les seuls chemins qui ont été utilisés sont bien les chemins forestiers existants, ce que l'ONF et les forestiers utilisent à intervalles réguliers pour les coupes. Ceci étant, comme ce n'est pas utilisé au quotidien, après chaque passage, la réutilisation prenant du temps, la végétation prend le dessus. La végétation pousse ainsi que les arbres et pour pouvoir passer, comme le font l'ONF et d'autres, vous pourrez aller le constater sur d'autres endroits de ce site, il faut couper la végétation. C'est ce qui a été fait.

S'agissant des surfaces, il faut rappeler que l'autorisation d'études donnée au Bager porte sur 190 hectares. Et que d'après les renseignements qui m'ont été donnés, seuls 6 000 m² soit 1/2 hectare, ont été concernés. 189,4 hectares n'ont pas été concernés.

Si nous prenons les délibérations que nous avons votées tout à l'heure qu'a présenté Monsieur LABARTHE, nous voyons que nous autorisons pour de l'exploitation forestière des surfaces bien supérieures à celles-là, il y a un côté un peu pas anecdotique dans cette affaire.

Enfin, il n'y a eu aucun carottage, je m'en suis soucié, car le carottage c'est l'enlèvement de rochers en entier, il y a simplement eu des prélèvements et une extraction de 12 kg de cailloux qui ont été envoyés en laboratoire et j'ai vu le document de pesage qui a été fait à La Poste d'Oloron.

En ce qui nous concerne, il n'y a pas d'inquiétudes particulières. L'engagement pris avec la société GC Conseil est qu'elle remette les choses en état évidemment.

M. BAREILLE.- C'est très important.

M. LE MAIRE.- Bien sûr, il est très important que les études, pour l'instant, se poursuivent. Puisque vous voulez savoir quelle suite nous allons donner à ce dossier, les études relatives à la faune et à la flore, à la nature en général et la nature des matériaux seront terminées à l'été, parce que, pour la faune et flore notamment, il faut 4 trimestres, forcément toutes les saisons, et donc la nature des matériaux durant l'été car elles sont aujourd'hui dans les laboratoires pour vérifier la teneur ou pas en amiante.

Il y aura ensuite des discussions de la société GC Conseil avec les services de l'État. Nous ne sommes pas partie prenante de tout cela et à l'automne, une présentation sera faite au Conseil municipal. C'est là qu'il faudra prendre une décision politique : est-ce que oui ou non le Conseil municipal d'Oloron Sainte-Marie souhaite favoriser l'exploitation ou pas de ces carrières ?

Une fois que ce sera fait, il y aura, de toute façon, toute la phase d'enquête publique, tous les dossiers seront publics, mis à disposition de tous et cela va durer à peu près neuf mois. Dans tous les cas, il n'y aura pas avant l'été 2017 de décision sur cet acte. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

J'ajoute, puisque Monsieur COSTANZO est au fond de la salle et qu'il est arrivé en cours de séance, j'avais prévu éventuellement de lui demander de donner des précisions, mais ce n'est peut-être pas utile ce soir. Monsieur COSTANZO a indiqué, à ma demande, qu'il était prêt à vous accueillir pour aller visiter les sites et vous donner toutes les explications la semaine prochaine. Les élus qui souhaiteraient y aller, voire les habitants qui sont ici présents et qui souhaiteraient en savoir plus sur le projet et d'aller voir sur le terrain même la réalité de cette affaire, sont cordialement invités. Je vous invite à vous y rendre.

M. BAREILLE.- Je verrai s'il a donc entendu qu'il doit remettre en état.

M. LE MAIRE.- Il a entendu, il le sait, mais dans tous les cas, il n'est pas inutile Monsieur BAREILLE, que vous alliez voir sur le terrain où cela pourrait se situer plus exactement, pour connaître les lieux.

Donc, je vous ai dit que j'avais une information importante à vous donner.

M. GAILLAT.- Attendez.

M. LE MAIRE.- On n'ouvre pas le débat, pas maintenant.

M. GAILLAT.- Puisque Monsieur COSTANZO est là, puis-je lui poser une question ?

M. LE MAIRE.- Je ne suis pas contre, normalement, cela ne se fait pas en Conseil municipal. Nous allons faire les choses dans les règles. Je vais lire l'information, je vais clore le Conseil municipal et Monsieur COSTANZO va venir répondre à la question. Ce sera en dehors du Conseil.

M. GAILLAT.- Je souhaitais qu'il nous communique le dossier qu'il a déposé à la DREAL l'autorisant à faire les travaux de recherche dans les carrières du Bager.

M. LE MAIRE.- Monsieur COSTANZO, répondez.

M. COSTANZO.- Ce n'est pas à la DREAL qu'il faut poser ce genre de question, c'est au propriétaire du terrain, donc à la mairie, sous convention d'urbanisation, la DREAL n'a rien à voir avec les sondages qui ont été faits, pour donner l'autorisation d'aller sur les terrains municipaux.

M. GAILLAT.- Vous n'étiez pas obligés de demander l'autorisation à la DREAL ?

M. COSTANZO.- Non.

M. GAILLAT.- C'est un premier point car dans la presse, nous avons vu que la réponse était que la DREAL vous avait autorisé. Nous enregistrons.

M. COSTANZO.- C'est à la demande de la DREAL que les sondages ont été effectués pour s'assurer de l'analyse minéralogique des matériaux.

M. GAILLAT.- Vous avez déposé un dossier disant : je vais ouvrir une liste...

Qui vous a autorisé à le faire ?

M. COSTANZO.- C'est la mairie qui est propriétaire, donc c'est la mairie qui donne l'autorisation sur ses terrains.

Ensuite, il suffit de respecter le plan de gestion de l'ONF pour utiliser les pistes forestières, et à partir de là, nous sommes en règle.

M. LE MAIRE.- C'est dans la convention qui a été votée il y a un an et demi. Et la seule chose qui pourrait poser problème, c'est si le plan de gestion de l'ONF n'était pas respecté. En l'occurrence, Monsieur COSTANZO nous dit qu'il l'a respecté. Je vous invite à aller avec lui sur le terrain. Tout le monde parle, mais personne ne sait où c'est...

M. GAILLAT.- Si Monsieur COSTANZO n'a pas signé le document auprès de l'ONF qui est chargé de la gestion de la forêt, il sera obligé de remettre en l'état...

M. BAREILLE.- On a dit qu'il allait remettre en état.

M. LE MAIRE.- Je donne donc une information à l'assemblée délibérante, de fin de détachement sur l'emploi fonctionnel. Je vous informe que j'ai décidé de mettre fin au détachement de Monsieur Charles VAAST, Ingénieur principal sur emploi fonctionnel et Directeur Général des Services. Monsieur Charles VAAST était détaché sur cet emploi depuis le 22 mars 2010.

La présente information est faite dans les conditions prévues par l'article 53 de la loi n°8453 du 26 janvier 1984. Cette mesure prendra effet le premier jour du troisième mois suivant la présente information, soit le 1^{er} juin 2016.

L'information de la présente décision, qui ne se commente pas, sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion des Pyrénées-Atlantiques. J'ai donné mon information.

Sur ce, vous remerciant de votre participation à cette longue réunion, je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 22 heures)